



# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR) • 2021





<b>Synthèse du rapport</b>	<b>3</b>
<b>A. Activité et Résultats</b>	<b>5</b>
A.1. ACTIVITES DU GROUPE THELEM ASSURANCES	5
A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	8
A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	11
A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	14
A.5. AUTRES INFORMATIONS	14
<b>B. Système de gouvernance</b>	<b>15</b>
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	15
B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	20
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA)	21
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	24
B.5. FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE	26
B.6. FONCTION CLE ACTUARIELLE	26
B.7. SOUS-TRAITANCE	27
B.8. ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	28
B.9. AUTRES INFORMATIONS	28
<b>C. Profil de risque</b>	<b>29</b>
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	29
C.2. RISQUE DE MARCHE	31
C.3. RISQUE DE CREDIT	32
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	33
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	34
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	35
C.7. AUTRES INFORMATIONS	36
<b>D. Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>37</b>
D.1. ACTIFS	37
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	42
D.3. AUTRES PASSIFS	45
D.4. AUTRES INFORMATIONS	46
<b>E. Gestion du capital</b>	<b>47</b>
E.1. FONDS PROPRES	47
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	49
E.3. UTILISATION SOUS-MODULE DE RISQUES SUR ACTIONS FONDE SUR LA DUREE DANS LE SCR	50
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	51
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	51
E.6. AUTRES INFORMATIONS	51
<b>F. Annexes</b>	<b>52</b>

## SYNTHESE DU RAPPORT

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est à destination du public. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a validé la rédaction d'une SFCR unique pour le Groupe Thémel assurances et ses entités Thémel assurances et Thémel prévoyance.

Ce rapport qui concerne l'exercice 2021, a été validé aux Conseils d'administration de Thémel assurances et Thémel prévoyance du 1<sup>er</sup> avril 2022. Les comptes concernant la même période de référence sont approuvés lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2022.

### ❖ **Activité et résultats**

En 2021, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thémel assurances atteint 402,4 M€ euros en progression de 3,1% par rapport à 2020. Ce chiffre d'affaires provient très majoritairement des activités de l'entité historique Thémel assurances, dont le chiffre d'affaires s'élève à 387,9 M€ (cotisations acquises). Le Groupe Thémel assurances affiche par ailleurs un résultat net de 7,5 M€.

En 2021, Thémel assurances a mené des études visant à améliorer son offre Multirisque Professionnelle (4<sup>ème</sup> ligne de produit). La mise en marché effective de cette nouvelle offre se réalisera au second semestre 2022. Mais dès le 01/01/2022, Thémel assurances a enrichi sa Multirisque Professionnelle en intégrant un volet assistance permettant de renforcer les solutions d'accompagnement de nos assurés. De plus, dans le cadre d'amélioration continue de ses offres, Thémel assurances a amélioré sa Multirisque Automobile (1<sup>ère</sup> ligne de produit) en généralisant une nouvelle prestation d'assistance : la remise à la route rapide. Par ailleurs, Thémel prévoyance n'a pas mis sur le marché de nouvelles offres s'attachant plutôt à consolider le positionnement de son offre Emprunteur mise sur le marché en 2020.

Concernant la sinistralité, on constate une hausse de la charge sinistres sur les branches Automobile, Dommages aux Biens et dommages corporels. En Automobile, cette augmentation est liée à la hausse des coûts de la réparation et des bris de glace. Sur la branche Dommages aux Biens la hausse de charge sinistre est expliquée par une fréquence en forte hausse de sinistres dégâts des eaux liée au contexte climatique et à l'augmentation des coûts. De plus, sur la branche Assurances de Personnes la hausse de charge est liée à la nouvelle réglementation sur le 100% santé dont les dernières applications ont été mises en œuvre sur 2021.

Concernant Thémel prévoyance, le S/C s'améliore grâce à une progression de 35% des cotisations et une moindre hausse de la charge des sinistres.

En matière d'investissements, Le résultat financier connaît une augmentation significative entre les exercices 2020 et 2021, principalement en raison de la réalisation de plus-values importantes compte tenu de la bonne tenue des marchés. Ce résultat financier provient majoritairement de l'entité Thémel assurances.

### ❖ **Système de gouvernance**

Le Groupe Thémel assurances et ses entités conservent un système de gouvernance efficient et dûment formalisé ainsi qu'un dispositif robuste de maîtrise des risques. Aucune modification majeure n'a été apportée au système de gouvernance du Groupe Thémel assurances en 2021.

### ❖ **Profil de risque**

Globalement, la nature de l'activité du Groupe Thémel assurances et de ses entités est restée proche de celle de 2020 et son profil de risque a peu évolué. Les risques les plus importants restent donc les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché avec un capital de solvabilité requis

de 168,6 M€ qui provient très largement de l'entité Thélem assurances, dont le capital de solvabilité requis est de 162,4 M€.

#### ❖ **Valorisation à des fins de solvabilité**

A la fin de l'année 2021, le total des actifs évalués du Groupe en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 033M€, soit une hausse de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2020.

La baisse des Best Estimate Groupe (-31,6 M€ net) est principalement expliquée par la baisse des Best Estimate Thélem assurances (-30,2 M€ net de réassurance).

Quant aux impôts différés passifs qui constituent le poste le plus important des autres passifs dans le bilan Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances, ils ont augmenté de 16,2 M€ entre 2020 et 2021.

#### ❖ **Gestion du capital**

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe s'élèvent à 373,9 M€ au 31 décembre 2021, contre 319 M€ en 2020. Tous les fonds propres du Groupe Thélem assurances et de ses entités restent classés en tier 1. Ils sont disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes.

A fin 2021, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 222%, soit une hausse de 33 points. Ce ratio s'élève à 230% pour l'entité Thélem assurances et à 276% pour Thélem prévoyance. Les ratios de couverture sont très supérieurs au seuil réglementaire.

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

### A.1. Activités du Groupe Thélem assurances

#### A.1.1. Présentation du Groupe Thélem assurances

Le Groupe Thélem assurances se compose de cinq entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

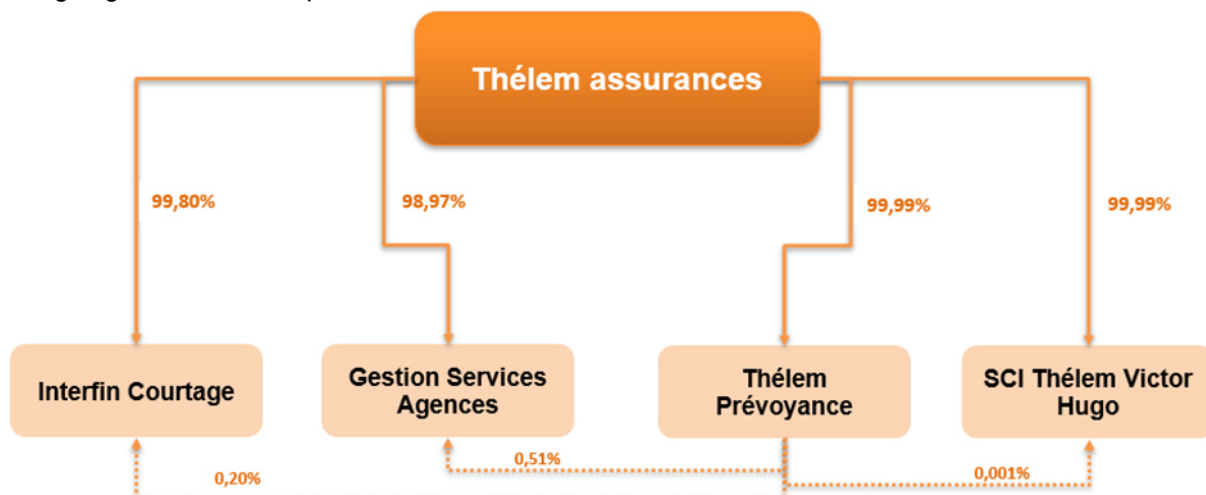
- Thélem assurances (entité assurantielle) ;
- Thélem prévoyance (entité assurantielle) ;
- Interfin Courtage ;
- Gestion service agences (GSA) ;
- SCI Thélem Victor Hugo.

Thélem assurances est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités dites « filiales » :

Sociétés	SIRET	Activités	2021		2020	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Thélem assurances (société consolidante)	085580488-00071	Assurance non-vie	100,00	100,00	100,00	100,00
Interfin courtage (SARL)	379891864-00017	Courtage de produits d'assurances et de capitalisation	99,80	99,80	99,80	99,80
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	509280368-00010	Gestion temporaire d'agence en attente du recrutement d'un agent général d'assurances	98,97	98,97	98,97	98,97
SCI Thélem Victor Hugo	518813456-00010	Acquisition et gestion de biens immobiliers	99,99	99,99	99,99	99,99
Thelem prévoyance (SA à conseil d'administration)	539477059-00015	Assurance vie et non-vie	99,99	99,99	99,99	99,99

Le tableau ci-dessus présente les droits de votes détenus directement et indirectement par la société mère Thélem assurances.

L'organigramme du Groupe Thélem assurances est le suivant :



Au titre de l'année 2021, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 402.4 M€ (+3.1% par rapport à 2020) pour un résultat net de 7,5 M€.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest – 75436 Paris est en charge du contrôle financier du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance. Les commissaires aux comptes du Groupe Thélem assurances sont FIDORG Audit et Grant Thornton.

#### ❖ **Thélem assurances**

Créée en 1820, Thélem assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Chécy (45), le Croc.

La société commercialise des contrats d'assurances Non-Vie à destination des particuliers et des professionnels principalement à travers un réseau d'agents exclusifs complété d'un réseau de courtiers et d'un canal de distribution par internet (en direct ou via des partenariats).

Au titre de l'année 2021, le chiffre d'affaires (cotisations acquises) de Thélem assurances atteint 387,9M€ (+2,8% par rapport à 2020) pour un résultat net de 6,6 M€.

#### ❖ **Thélem prévoyance**

Thélem prévoyance est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le Code des assurances, et filiale de Thélem assurances. Son siège social est également situé à Chécy (45), le Croc. Créée début 2012, cette société permet la réalisation de toutes opérations d'assurances et de réassurance relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. Elle exerce son activité en France.

Au titre de l'année 2021, le chiffre d'affaires (cotisations acquises) de Thélem prévoyance atteint 11M€ (+34,6% par rapport à 2020) pour un résultat net de -0,5 M€.

#### ❖ **Interfin Courtage**

Créée fin 1990, il s'agit d'une société de courtage d'assurance permettant aux agents généraux de placer les risques non pratiqués par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

#### ❖ **Gestion Service Agences (GSA)**

Société créée fin 2008 pour regrouper la gestion des agences générales en attente de nouvel agent.

#### ❖ **SCI Thélem Victor Hugo**

Cette Société civile immobilière a été créée en 2009 afin de permettre l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la SCI Thélem Victor Hugo a rejoint le groupe d'intégration fiscale de Thélem. Son capital est détenu pour la quasi-totalité par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

### **A.1.2. Activité du groupe Thélem assurances**

L'activité assurantielle du Groupe Thélem assurances est assurée par ses deux entités Thélem prévoyance et Thélem assurances.

Thélem assurances exerce une activité non-vie et commercialise des contrats en :

- Assurance auto ;
- Dommages aux biens ;
- Assurances de personnes ;
- Autres risques.

Quant à Thélem prévoyance, elle a vocation à proposer des contrats vie et assurances de personnes sur les lignes suivantes :

- Temporaire décès ;
- Vie entière (garanties obsèques) ;
- Prévoyance des professionnels,
- Emprunteur

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem exercent leurs activités en France uniquement.

#### **A.1.3. Périmètre du groupe**

Le Groupe Thélem assurances est constitué de cinq entités. Thélem assurances qui est « la société mère », dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 99%). Bien qu'elles soient détenues à plus de 50% par la société mère, la méthode de consolidation retenue en norme Solvabilité 2 est différente suivant les entités.

Les deux entités ayant un poids significatif au sein du Groupe, l'entreprise d'assurance Thélem prévoyance et la SCI Thélem Victor Hugo sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Compte tenu de la taille des autres filiales, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Quelle que soit la méthode de consolidation appliquée, les actifs et passifs de la société consolidante ainsi que de l'ensemble des entités consolidées sont valorisés selon les principes Solvabilité 2.

#### **A.1.4. Transactions intra-groupe**

##### **❖ Traité de réassurance en quote-part conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable des Conseils d'administration en date du 15 décembre 2017. Le traité de réassurance quote-part est adopté à effet du 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

##### **❖ Traité de réassurance Stop Loss conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

En 2015, une couverture Stop-Loss comptable a été ajoutée aux couvertures de réassurance de Thélem prévoyance. D'une durée de trois ans renouvelables, elle consistait à faire intervenir le réassureur, Thélem assurances, dès lors que le S/C comptable dépassait la priorité définie. Le traité qui a déjà été renouvelé 2 fois, couvre désormais la période 2021-2023.

## ❖ Transactions financières

Les transactions financières entre sociétés du groupe sont régies par des conventions règlementées autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée générale. Les transactions opérées dans ce cadre sont listées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées.

### A.1.5. Faits marquants 2021

En 2021, Thélem assurances a mené des études visant à améliorer son offre Multirisque Professionnelle (4ème ligne de produit). La mise en marché effective de cette nouvelle offre se réalisera au second semestre 2022. Mais dès le 01/01/2022, Thélem assurances a enrichi sa Multirisque Professionnelle en intégrant un volet assistance permettant de renforcer les solutions d'accompagnement de nos assurés. On peut citer le renforcement des prestations suite à sinistre intempéries ou lors d'infestations de nuisibles, une assistance spécifique permettant la récupération des données informatiques lors de cyber intrusion ou un soutien psychologique pour le chef d'entreprise quel que soit l'aléa.

Thélem assurances, dans un cadre d'amélioration continue de ses offres, a amélioré sa Multirisque Automobile (1ère ligne de produit) en généralisant une nouvelle prestation d'assistance : la remise à la route rapide. Cette nouvelle garantie permet, dans la continuité d'un remorquage, de prendre en charge des pannes à faible coût (moins de 200 €) afin d'éviter toute rupture dans la mobilité du client.

Il n'y a pas eu d'évolution majeure en 2021 ayant eu un impact sur le profil de risque de Thélem assurances.

En 2021, Thélem prévoyance n'a pas mis en marché de nouvelles offres s'attachant plutôt à consolider le positionnement de son offre Emprunteurs récemment mise en marché en 2020. Les performances commerciales enregistrées sur ce marché par nos réseaux de distribution sont au-dessus des prévisions. Ces résultats s'inscrivent dans une dynamique de croissance qui s'est accélérée en 2021.

Le taux technique sur les offres obsèques capital et obsèques services est maintenu à 0% au 01/01/2022, compte tenu de la valeur moyenne sur 6 mois du TME.

## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Primes acquises

Au niveau du Groupe Thélem assurances, les primes acquises sur les années 2021 et 2020 sont les suivantes :



	k€	2021	2020
Répartition par branche		Primes acquises	Primes acquises
<b>Thélem assurances (hors Thélem prévoyance)</b>			
Assurance Automobile		172 744	163 680
Dommages aux biens et RC Générale		113 668	108 502
Dommages corporels		70 294	64 662
Catastrophes Naturelles		11 475	10 851
Construction		6 136	5 841
Divers et Acceptations		9 040	20 571
<b>Total</b>		<b>383 357</b>	<b>374 106</b>
<b>Thélem prévoyance</b>			
Temporaire décès		3 278	2 021
Autres PU ou VL		-	-
Autres PP		2 651	2 375
Dommages corporels		5 052	3 760
<b>Total</b>		<b>10 981</b>	<b>8 156</b>
<b>Total Groupe</b>		<b>394 338</b>	<b>382 262</b>

Les primes sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois.

Les primes acquises du Groupe Thélem assurances progressent de 3,2% par rapport à 2020.

#### A.2.2. Charges de sinistres

Les charges de sinistres sont ventilées comme suit :

	k€	2021	2020
Répartition par branche		Charges	Charges
<b>Thélem assurances</b>			
Assurance Automobile		135 477	125 961
Dommages aux biens et RC Générale		76 145	64 647
Dommages corporels		52 141	46 225
Catastrophes Naturelles		-756	778
Construction		5 893	5 115
Divers et Acceptations		2 714	10 891
<b>Total</b>		<b>271 613</b>	<b>253 618</b>
<b>Thélem prévoyance</b>			
Temporaire décès		1 765	746
Autres PU ou VL		-2	-5
Autres PP		1 671	1 465
Dommages corporels		4 031	4 858
<b>Total</b>		<b>7 464</b>	<b>7 065</b>
<b>Total Groupe</b>		<b>279 078</b>	<b>260 683</b>

Ces montants sont de deux natures :

- les indemnités, rentes et frais payés au cours de l'exercice (nets de recours encaissés) ;
- la variation des provisions techniques :
  - relatives aux sinistres, constituées par les prestations et frais à payer au cours des exercices futurs (nettes des prévisions de recours à encaisser) ;
  - la variation des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques concernant Thélem prévoyance.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois

### **Thélem assurances**

La hausse de la charge sinistre est principalement liée aux branches Auto, Dommages aux Biens et dommages corporels. La hausse de la charge de sinistres en Automobile est principalement liée à la hausse des coûts de la réparation et des bris de glace.

Sur la branche Dommages aux Biens la hausse de charge sinistre est liée à une fréquence en forte hausse sur le Dégâts des Eaux liée au contexte climatique et à la prise en compte de l'inflation des coûts.

Sur la branche Assurances de Personnes la hausse de charge est liée à la nouvelle réglementation sur le 100% santé dont les dernières applications ont été mises en œuvre sur 2021.

### **Thélem prévoyance**

La charge sinistre augmente mais en moindre proportion par rapport à la hausse des cotisations.

#### **A.2.3. Informations sur les résultats de souscription**

Le résultat technique 2021 du groupe est de 8,4 M€.

### **Thélem assurances**

Les éléments ci-dessous intègrent la cession de Thélem prévoyance vers Thélem assurances.

Pour l'année 2021, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- les résultats techniques des catégories Dommages aux biens des Particuliers et Dommages aux biens Professionnels sont déficitaires en 2021 (respectivement -3,1M€ et -0,8M€) ;
- les résultats techniques des catégories Auto dommages et Catastrophes naturelles sont fortement positifs (respectivement 17,9M€ et 3,9 M€);
- la politique d'ajustement des provisions en corporel entreprise depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2020. Elle permet de prendre en compte le transfert de l'indexation des rentes, le contexte de taux bas et les évolutions de jurisprudence. Dans le prolongement des 3 derniers exercices, le résultat technique de la Responsabilité civile automobile reste déficitaire (-13,1 M€).

Le résultat technique global de l'exercice 2021 s'élève à 9,3 M€ en baisse par rapport à 2020 (12,7 M€).

## Thélem prévoyance

Pour l'année 2021, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- le résultat technique des garanties vie (vie entière, temporaires décès et rentes de conjoint et d'éducation) est négatif à hauteur de -0,3 M€ ;
- le résultat technique des garanties non vie (incapacité, invalidité, exonération de primes,...) est négatif à hauteur de -0,6 M€.

Le niveau de sinistralité 2021 est moins favorable qu'en 2020 en vie et plus favorable en non-vie.

Globalement, le résultat technique prévoyance se dégrade en passant de -0,7 M€ en 2020 à -0,9 M€ à fin 2021, exclusivement du fait de la dégradation du résultat de réassurance.

### **A.3. Résultats des investissements**

#### **A.3.1. Revenus et dépenses de placements**

##### **A.3.1.1. Synthèse de l'évolution**

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux postes de revenus et charges financiers entre 2020 et 2021.

<b>Thélem assurances</b>			
	k€	2021	2020
<b>Revenus</b>			
Revenus récurrents de placements		14 900	14 173
Frais financiers	-	3 880	- 3 767
<b>Revenus récurrents nets de frais</b>		<b>11 021</b>	<b>10 406</b>
plus/moins values		4 864	2 503
Autres produits et charges de placements	-	3 651	- 2 902
<b>Résultat financier total</b>		<b>12 234</b>	<b>10 007</b>

<b>Thélem prévoyance</b>			
	k€	2021	2020
<b>Revenus</b>			
Revenus récurrents de placements		468	341
Frais financiers	-	33	- 30
<b>Revenus récurrents nets de frais</b>		<b>436</b>	<b>311</b>
plus/moins values	-	0	- 5
Autres produits et charges de placements		0	- 1
<b>Résultat financier total</b>		<b>435</b>	<b>304</b>

<b>Résultat financier GROUPE</b>		<b>12 669</b>	<b>10 311</b>
----------------------------------	--	---------------	---------------

Le résultat financier connaît une augmentation significative entre les exercices 2020 et 2021, principalement en raison de la réalisation de plus-values importantes compte tenu de la bonne tenue des marchés.

Le résultat financier du Groupe est retraité des opérations intra-groupes.

#### **A.3.1.2. Revenus de placements**

Malgré de multiples signes d'accélération de la croissance européenne, la BCE a réitéré, sur une grande partie de l'année 2021, la nécessité de maintenir une politique monétaire ultra accommodante tant que la crise sanitaire n'était pas à son terme. La BCE a ainsi laissé ses taux directeurs inchangés mais a annoncé un recalibrage technique (légère réduction) de son programme spécifique d'achat de dettes (PEPP) tout en confirmant en fin d'année, l'arrêt de ce dernier en mars 2022

Au dernier trimestre 2021, Christine Lagarde, présidente de la BCE, a expliqué que les pressions sur les prix étaient de nature temporaire malgré la durabilité des tensions inflationnistes.

Ces actions de la banque centrale se sont traduites par le maintien des taux d'intérêt bas même s'ils ont progressé sensiblement dans le courant de l'année. Sur l'année, l'OAT 10 ans est passé de -0,34% à 0,20%.

#### **A.3.1.3. Frais financiers**

Les postes composant les frais financiers ont été maîtrisés.

#### **A.3.1.4. Plus ou moins-values réalisées**

Concernant l'exposition en actions, Thélem assurances a poursuivi sa politique d'arbitrages dans un contexte de reprise économique et de très nette hausse des marchés boursiers.

Les rotations sectorielles ont généré des plus-values tout en permettant d'être moins sensible aux fluctuations de marché.

Sur les placements en obligations et autres instruments de taux et de crédit, la société a encore privilégié cette année les émetteurs de meilleures qualités de crédit et répondant favorablement aux critères ESG retenus par le Groupe Thélem dans sa démarche ISR.

Thélem assurances a réalisé au cours de l'année 2021 quelques opérations d'arbitrages immobiliers (ventes de murs d'agences). La société n'a pas acquis d'immeuble sur l'année mais a engagé des travaux permettant d'améliorer la qualité structurelle des immeubles concernés et d'augmenter les surfaces louées.

#### **A.3.1.5. Résultats des placements par classe d'actifs**

Les tableaux ci-dessous présentent les revenus ainsi que les plus-moins-values réalisées du Groupe et de ses deux entités assurantielles par classe d'actifs :



## Thélem assurances

En K euros	Produits financiers 2021		Produits financiers 2020	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	7 467	212	8 009	1 328
Obligations	5 884	- 199	6 064	2 554
Actions et assimilés	2 917	4 851	2 296	- 1 380
Monétaire	81	-	225	-
Participations	-	-	-	-
Autres	52	-	79	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 401</b>	<b>4 864</b>	<b>16 673</b>	<b>2 502</b>

## Thélem prévoyance

En K euros	Produits financiers 2021		Produits financiers 2020	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	-	-	-	-
Obligations	313	-	215	-
Actions et assimilés	23	-	4	- 5
Monétaire	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Autres	132	-	122	-
<b>TOTAL</b>	<b>468</b>	<b>-</b>	<b>341</b>	<b>- 5</b>

## Groupe Thélem assurances

En K euros	Produits financiers 2021		Produits financiers 2020	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	5 967	212	5 508	1 328
Obligations	6 197	- 195	6 279	2 554
Actions et assimilés	2 940	4 847	2 300	- 1 385
Monétaire	81	-	225	-
Participations	-	-	-	-
Autres	184	-	202	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 369</b>	<b>4 864</b>	<b>14 514</b>	<b>2 497</b>

Les produits financiers du Groupe sont retraités des opérations intra-groupe.

### **A.3.2. Investissement dans une titrisation**

Au 31 décembre 2021, Le portefeuille de Thélem assurances est composé de douze fonds de diversification pour un montant total d'engagement de 19,3 millions d'euros.

Thélem prévoyance a défini depuis l'année 2020 une stratégie de diversification en privilégiant la sélection de fonds d'infrastructures.

Au cours de l'année, Le Groupe Thélem assurances ne s'est pas engagé sur un investissement dans une titrisation.

## A.4. Résultats des autres activités

### A.4.1. Thélem assurances

#### ❖ Acceptations

Depuis 2013, la société accepte en Quote-Part des risques d'une mutuelle d'assurance partenaire.

Les cotisations acquises acceptées sont présentées dans le tableau suivant :

	k€	2021	2020
<b>Quote-part</b>			
Cotisations acquises acceptées*		302	12 906

*\*en brut de réassurance*

Ce partenariat a pris fin au 31/12/2020, ce qui explique le montant non significatif des cotisations en 2021 qui ne résulte que de run-off.

### A.4.2. Thélem prévoyance

Pour l'heure, aucune autre source de revenus n'est identifiée concernant Thélem prévoyance.

## A.5. Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe Thélem assurances et de ses entités.

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

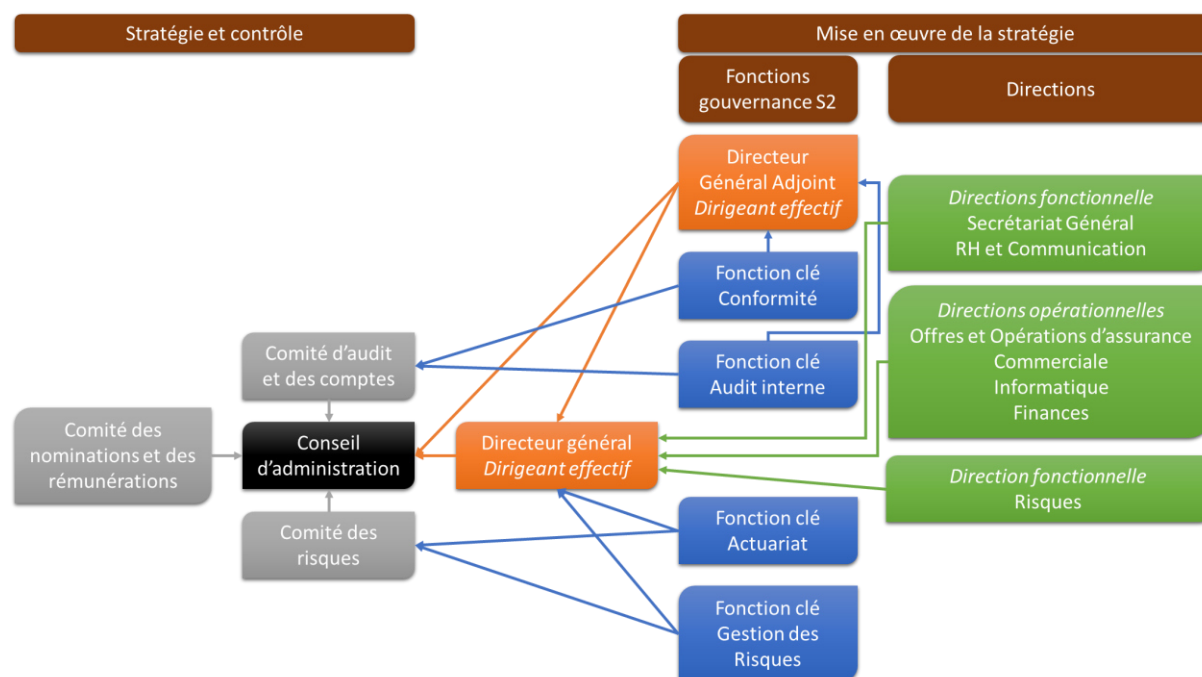
#### B.1.1. Structure de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances s'appuie sur celui de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.

La gouvernance du Groupe Thélem assurances est dès lors assurée par les instances suivantes :

- les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance et leurs différents comités ;
- la Direction Générale (Dirigeants effectifs : Directeur Général et Directeur Général Adjoint, membres de direction) ;
- les différents comités opérationnels ;
- les responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :



#### B.1.2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance

##### B.1.2.1. Instances de gouvernance

###### ❖ Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de chaque société d'assurance détient ses pouvoirs des statuts et de la législation en vigueur. Le Conseil détermine les orientations relatives à l'activité des sociétés, prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement et

veille à leur mise en œuvre. À ce titre, il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Ces conseils d'administration sont aidés par les comités suivants :

- Comité des nominations et des rémunérations qui est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur la politique générale de recrutement et de rémunération du Directeur Général et des administrateurs ;
- Comité d'Audit et des Comptes dont la mission principale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- Comité des risques qui assure un suivi de tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

#### ❖ **Dirigeants effectifs**

Les dirigeants effectifs des deux sociétés d'assurance du Groupe sont :

- Daniel Antoni, Directeur Général ;
- Nathalie Rojo, Directrice Générale Adjointe.

#### ❖ **Directeur Général**

Par décision en date du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a nommé hors de ses membres, M. Daniel Antoni aux fonctions de Directeur Général de Thélem assurances. Ces dernières ont été effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. M. Daniel Antoni est également Directeur Général de Thélem prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> février 2013.

Sous le contrôle des Conseils d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ceux-ci, M. Daniel Antoni assure la Direction Générale des deux sociétés.

Dans ce cadre, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, y compris ester en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et aux Conseils d'administration. Il représente les sociétés dans leurs rapports avec les tiers et peut constituer tout mandataire.

#### ❖ **Directeur Général Adjoint**

Par décision en date du 25 septembre 2015, les Conseils d'administration ont nommé Mme Nathalie Rojo aux fonctions de Directeur Général Adjoint des deux sociétés d'assurance.

En tant que dirigeant effectif et conformément au principe des « quatre yeux », le Directeur Général Adjoint est impliqué dans toutes les décisions ayant un impact important sur le Groupe et dans toutes les décisions stratégiques notamment par sa participation au comité de direction, au comité de gestion des risques, au comité des investissements, au comité immobilier, au comité réassurance et au comité data-management.

#### ❖ **Comité de direction**

Le comité de direction est commun à Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il est composé des directeurs listés de Thélem assurances et du Directeur Général et se réunit 2 fois par mois.



### B.1.2.2. Les fonctions clés

Au sein du Groupe Thélém assurances, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique ;
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise ;
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus à minima annuellement sur leurs rapports d'activités par les Conseils d'administration (via les comités du conseil ou directement) et peuvent informer ces derniers lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

#### ❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

#### ❖ **Fonction actuarielle**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisés et de valider le calcul des provisions techniques, et d'émettre une opinion sur la politique générale de souscription et sur la cohérence des programmes de réassurance.

#### ❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée à la Responsable juridique et conformité et rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Son rôle consiste à garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires.

#### ❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée au Responsable Audit interne et rattachée directement au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Les principales missions de l'audit interne sont d'évaluer la maîtrise et l'efficacité des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière et de conformité.

### B.1.2.3. Faits marquants 2021

Aucun changement important du système de gouvernance du Groupe Thélém assurances n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.

L'année 2021 a été marquée par les événements suivants en matière de gouvernance :

- Le départ du Directeur Financier qui a quitté ses fonctions le 15/05/2021. Il a été remplacé par Christian Martin le 03/05/2021. Sa nomination en tant que Directeur a été réalisée par les Conseils d'administration le 18/05/2021.
- La révision des statuts de Thélém assurances proposée et validée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/05/2021 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, notamment Solvabilité 2 et permettre à Thélém assurances de fonctionner avec souplesse dans un objet social élargi. Une information préalable a été effectuée auprès de l'ACPR le 02/02/2021

qui n'a pas émis de remarques. Les nouveaux statuts ont été notifiés à l'ACPR post Assemblée Générale en date du 02/09/2021.

- La poursuite des mesures d'adaptation au contexte sanitaire : Dans le contexte sanitaire COVID-19 qui s'est poursuivi en 2021, le télétravail élargi a continué d'être le mode de travail privilégié en accord avec les partenaires sociaux. Les instances de gouvernance se sont réunies et les Assemblées Générales des deux sociétés ont eu lieu à huis clos en conformité avec la réglementation.

### **B.1.3. Rémunération**

La politique de rémunération du Groupe Thélem assurances s'articule autour des orientations stratégiques et de l'appétence définies par le Conseil d'Administration et vise à promouvoir une gestion saine et efficace des risques via la limitation d'une prise de risques excessive par les collaborateurs.

La politique écrite en matière de rémunération du Groupe Thélem assurances permet ainsi de :

- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe Thélem ;
- Favoriser l'équité interne par une recherche d'équilibre entre la hiérarchie des fonctions et l'échelle des rémunérations et promouvoir les valeurs internes ;
- Attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité aux orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration ;
- Veiller à ce que les montants de rémunération ne menacent pas la capacité de l'entreprise à conserver des fonds propres appropriés ;
- Garantir une vigilance forte de l'évolution de la masse salariale d'un exercice par rapport à l'autre, compte tenu d'une volonté de limitation de la prise de risque ;
- Sécuriser les conventions de rémunération conclues avec les fournisseurs de services pour qu'elles n'encouragent pas une prise de risque excessive compte tenu de la stratégie de gestion des risques de Thélem ;
- Eviter toute incitation négative et tout conflit d'intérêt lié à la rémunération ;
- Apporter un service de qualité aux sociétaires et préserver le Groupe Thélem en tant que distributeur d'assurance de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre d'une rémunération incitative variable.

#### **❖ Les membres du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 25 des statuts de Thélem assurances et à l'article 17 des statuts de Thélem prévoyance, les fonctions des administrateurs sont gratuites. Cependant, le Conseil d'administration peut décider d'allouer, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, des indemnités (en relation avec le temps passé) à ses membres et de rembourser leurs frais de déplacement et occasionnellement de séjour (ex : hôtels, tickets de parking).

Annuellement, le comité des nominations et des rémunérations Groupe propose l'enveloppe globale de l'indemnité des administrateurs et le montant du remboursement de leurs frais dans le respect des articles R322-53 et R322-55-1 du code des assurances.

L'indemnité forfaitaire allouée dépend de la participation et s'entend par séance et par instance. Ces indemnités sont soumises à cotisations sociales et fiscales et sont imposées sur le revenu via le prélèvement à la source.

#### ❖ **Les salariés de Thélem assurances y compris les dirigeants effectifs et autres membres du Comité de direction**

Thélem prévoyance ne présente pas d'effectif propre puisqu'il y a un partage des collaborateurs avec Thélem assurances. Il est procédé à une refacturation de Thélem assurances d'effectifs en équivalents temps plein. Dans le même sens, le mandat de Directeur Général est exercé à titre gratuit.

La politique salariale de Thélem assurances s'appuie sur une rémunération fixe pour l'ensemble des personnels et dirigeants salariés. Il n'existe pas de système d'attribution d'une rémunération variable sur objectifs. Cela préserve également l'entreprise de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre de la rémunération.

La rémunération du Directeur Général de Thélem assurances est déterminée par le comité des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux et celle des autres membres du Comité de direction par le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe. Elle ne comporte pas de part variable.

L'article 32 des statuts de Thélem assurances prévoit en outre qu'aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société ne peut être allouée, à quelque titre que ce soit, à un dirigeant salarié. Ces dispositions ne font toutefois pas obstacle à l'existence d'un accord de participation et à l'institution d'un intéressement collectif des salariés dans les conditions de l'article R322-55-1-II du Code des assurances. En outre, un plan d'épargne d'entreprise (PEE) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter les versements volontaires et transferts des jours issus du compte épargne temps (CET) investis sur ce plan.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. L'ensemble des salariés disposent d'un régime supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 – fonds de pension ». Un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter l'intéressement investi sur ce plan.

Le comité de direction bénéficie d'un régime « article 39 » sous certaines conditions d'ancienneté dans l'entreprise, pour assurer un complément de retraite (dans la limite de 30% du salaire de référence). Pour faire suite à la publication de l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime a été fermé à tout nouveau Cadre de Direction de Thélem assurances, recruté ou nommé à compter du 4 juillet 2019, et gelé au 31 décembre 2019 pour ceux en fonction.

En 2021, un nouveau régime de retraite supplémentaire à prestations définies à droits certains relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale, a été mis en place pour les membres du comité de direction, sous réserve de conditions d'ancienneté dans l'entreprise. Les bénéficiaires acquièrent un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 1% de la rémunération annuelle. Le cumul des pourcentages annuels, tous employeurs confondus, ne peut dépasser 30 points, chaque point ou fraction de point représentant le pourcentage annuel d'acquisition des droits par le bénéficiaire.

#### ❖ **Les distributeurs**

Les mandats ou conventions de délégation de commercialisation signées entre Thélem prévoyance et ses distributeurs prennent en compte le risque de préjudice pour le client en termes de devoir de conseil (absence de rémunération incitative pouvant aller à l'encontre de l'intérêt du client).

Les critères retenus pour l'atteinte des objectifs et les règles de déclenchement d'une rémunération variable permettent d'aligner l'action du réseau de distribution avec les orientations définies par le Conseil d'Administration en matière de prise de risques.

#### **B.1.4. Transactions importantes**

Le Groupe Thélem assurances n'a conclu aucune transaction avec des actionnaires au cours de 2021.

#### **B.1.5. Communication intragroupe**

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe Thélem assurances sont communs à ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance. Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

### **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance du groupe dont les membres de l'AMSB, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés.

#### **B.2.1. Processus d'évaluation**

Le Groupe Thélem assurances développe des processus appropriés afin de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction, si elle n'est pas évaluée comme compétente et honorable.

Si en application des mesures prévues dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, une personne n'est plus reconnue comme compétente et/ou honorable, ou lorsque le groupe Thélem est notifié d'une telle situation, le Comité des nominations (pour les dirigeants effectifs), la Direction des Ressources Humaines (pour les fonctions clés, leurs équipes et les directeurs) prennent des décisions adaptées, telles que :

- le remplacement de la personne qui ne fait plus preuve d'honorabilité au sens du Code des assurances ;
- la formation de la personne qui n'est plus compétente (le cas échéant, son remplacement dans l'éventualité où après la formation, la personne ne serait toujours pas reconnue compétente).

#### **❖ Évaluation initiale**

L'évaluation initiale s'applique aux personnes en cours de recrutement ou aux personnes déjà en poste au moment de l'entrée en vigueur de la politique de gouvernance.

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable du processus d'évaluation se base sur les éléments suivants :

- les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- les connaissances et l'expérience ;
- toute condamnation au sens de l'article L. 322-2 du Code des assurances, sanction d'une autorité de contrôle, faillite, mesure d'interdiction de diriger une entreprise au cours des dix dernières années.



L'examen de la compétence est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du Conseil d'administration, un dispositif est mis en place pour s'assurer que les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne à tout le moins : les marchés de l'assurance et les marchés financiers, la stratégie de l'entreprise et le modèle économique, le système de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle et le cadre et les exigences réglementaires.

Toute évaluation de la compétence individuelle d'un administrateur est systématiquement assortie d'une prise en compte de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, le Groupe met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adaptés, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

#### ❖ **Évaluation continue**

L'évaluation continue des personnes soumises à cette politique est réalisée une fois par an, de manière à vérifier qu'elles demeurent compétentes et honorables. L'évaluation continue est réalisée via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'évaluation initiale. Un reporting au Directeur Général et aux Conseils d'administration est alors réalisé.

### **B.3. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)**

#### **B.3.1. Présentation du système de gestion des risques**

##### **B.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein du Groupe Thélem**

Le système de gestion des risques du Groupe Thélem assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auquel est exposé le Groupe. Cette approche est formalisée grâce à un ensemble de politiques régies par les grands principes suivants :

- l'intégration de la gestion des risques au cœur des activités de Thélem assurances et de Thélem prévoyance ;
- la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- le développement d'une culture forte de gestion des risques au sein du Groupe ;
- la mise en place d'une structure de gestion des risques robuste et documentée, pilotée par les instances dirigeantes.

Cette gestion des risques repose ainsi sur différents axes :

- cadre d'appétence au risque et gouvernance associée : détermination du profil de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, évaluation interne des risques et de la solvabilité en lien avec le business plan défini ;
- contrôle interne : un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires.

##### **B.3.1.2. Structure organisationnelle**

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs du Groupe Thélem assurances. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connus et partagés.

En particulier, les Conseils d'administration définissent les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque et effectuent une revue annuelle du processus de gestion des risques. Grâce aux comités placés sous leur responsabilité, ils suivent l'évolution du profil de risques du Groupe, les principaux risques et s'assurent du respect du cadre d'appétence qui a été fixé. La fonction de gestion des risques s'insère naturellement dans ce dispositif via son reporting régulier au Comité des risques et aux Conseils d'administration.

Ce dispositif permet un suivi des risques au plus près et entre en compte lors de la prise de décisions stratégiques.

### **B.3.1.3. Dispositif de gestion des risques**

#### **❖ Identification des risques**

Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe Thélem assurances s'appuie à la fois sur une approche « *bottom-up* » via le suivi des risques opérationnels par le Contrôle Interne et sur une approche « *top-down* ».

L'approche « *top-down* » permet de s'assurer que l'ensemble des risques majeurs est bien couvert par le dispositif de gestion des risques en place au sein du Groupe Thélem assurances.

Pour identifier ces risques majeurs, le Groupe Thélem assurances s'appuie sur un partage des risques identifiés en aval par les directeurs du Groupe Thélem assurances. Cet échange a lieu dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

L'approche « *bottom up* », au travers de l'évaluation des risques et des contrôles de 1er niveau par les opérationnels, combiné aux travaux du contrôle interne (cartographies de processus, risques et contrôles et du suivi des incidents) permet de s'assurer que le dispositif est pertinent et efficace.

#### **❖ Évaluation des risques**

Les processus identifiés ont été regroupés en trois grandes familles :

- les processus de management ;
- les processus opérationnels ;
- les processus supports.

La nomenclature est présentée sur deux niveaux de détail : le niveau 1 correspondant à la vision la plus agrégée (macro processus) et le niveau 2 à la plus détaillée (processus).

Un périmètre de processus prioritaires a été défini, et des cartographies de risques et contrôles sur ces processus identifiés ont été réalisées, sur la base d'entretiens menés avec les interlocuteurs de référence. Les risques sont ensuite évalués selon leur occurrence et leur gravité (perte encourue si le risque est avéré). Ceci permet d'identifier les niveaux de risque intrinsèques.

Les contrôles associés à chacun des risques sont évalués en fonction de leur conception et mise en œuvre. La cotation du risque brut jumelée avec celle de l'efficacité du dispositif de contrôle permet d'évaluer le risque résiduel.

## **B.3.2. ORSA**

### **B.3.2.1. Fréquence de l'ORSA**

#### **❖ ORSA régulier**

Ce processus annuel fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. L'ORSA régulier se décline *a minima* en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

#### **❖ ORSA exceptionnel**

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle définie.

L'ORSA exceptionnel donne au comité de gestion des risques et aux Conseils d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de l'entité concernée et du groupe.

L'ORSA exceptionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est pris en compte par les Conseils d'administration pour la prise de décision stratégique.

### **B.3.2.2. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique**

Le use-test est l'approche utilisée pour le modèle des risques des entités du groupe Thélem assurances lors de la prise de décisions stratégiques. L'approche risque est présentée aux Conseils d'administration par la Directrice des risques lors de la demande de validation de décisions stratégiques.

Le use-test représente donc une mesure simplifiée d'un ORSA exceptionnel pour aider les opérationnels dans leur activité sans qu'il y ait des impacts majeurs sur la société suite à la décision stratégique / à un événement indépendant de la société. Contrairement à un ORSA exceptionnel, le use-test ne fait pas l'objet de la rédaction d'un rapport ORSA spécifique.

### **B.3.2.3. Processus ORSA**

Lors de la réalisation de l'ORSA, le Groupe Thélem assurances effectue les trois évaluations requises par la réglementation Solvabilité 2. Les indicateurs déterminés par les instances de gouvernance sont projetés sur 4 ans (horizon du plan stratégique) pour un scénario central et les différents scénarios de stress. Les résultats, présentés dans le rapport ORSA, sont accompagnés d'analyses claires et compréhensibles pour les instances de gouvernance.

### **B.3.2.4. Filiales incluses dans l'ORSA**

Le Groupe Thélem assurances remet à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution un rapport ORSA unique présentant les résultats des exercices ORSA menés séparément au niveau des entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

## **B.4. Système de contrôle interne**

### **B.4.1. Procédures de contrôle interne**

#### **B.4.1.1. Principes et organisation du contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances**

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein du Groupe Thélem assurances, le dispositif de contrôle interne – identique pour les sociétés Thélem assurances et Thélem prévoyance – recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités, des risques notamment opérationnels y compris ceux incombant aux activités déléguées et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément à la réglementation et aux instructions internes.

Ce dispositif repose en outre sur une architecture de contrôle interne à trois niveaux. Trois personnes (un responsable et deux collaborateurs) sont en charge des missions liées au contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances. Ils communiquent régulièrement auprès des opérationnels via notamment des points réguliers organisés avec chaque direction. Le contrôle interne est en outre invité permanent ou ponctuel de plusieurs comités (comité juridique, comité gestion de risques, etc.). De plus, il rapporte régulièrement aux membres du comité de direction via notamment la tenue des comités de gestion des risques.

#### **B.4.1.2. Dispositif de maîtrise de contrôle interne**

##### **❖ 1ère ligne de défense : procédures et contrôles de 1er niveau**

Les contrôles de niveau 1 sont exercés par les responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles qui s'assurent de l'existence de dispositifs de maîtrise des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités. Ils possèdent, à la fois, les compétences et les moyens, pour définir, de la manière la plus pertinente possible, le champ et les modalités de cette surveillance.

Le contrôle de premier niveau comporte trois volets :

- le premier volet concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe Thélem assurances, indépendamment de leur positionnement hiérarchique. Il a pour but de garantir la sécurité au quotidien des opérations et repose sur le respect par chacun, pour toutes les opérations qu'il réalise, des règles et procédures en vigueur ;
- le second volet touche l'encadrement des équipes. Le rôle attribué aux responsables hiérarchiques, dans le dispositif de contrôle interne, est de superviser les opérations effectuées et de vérifier, selon les modalités les plus appropriées, leur conformité avec les règles édictées ;
- le troisième volet s'adresse à l'encadrement supérieur. Les responsables de structure ont pour mission, notamment d'évaluer de manière régulière la qualité des procédures d'exécution d'opérations les concernant et l'efficacité des dispositifs de contrôles correspondants.

La cohérence des trois volets est indispensable à l'efficacité du premier niveau de contrôle et suppose une vigilance quotidienne des opérationnels et l'implication directe de leur hiérarchie.



### ❖ **2e ligne de défense : acteurs en charge des contrôles de second niveau**

La réalisation des contrôles de second niveau revient au contrôle interne, rattaché à la Direction des risques. Ce pôle assure le pilotage des risques opérationnels, émergents et de réputation, en coopération avec les opérationnels « preneurs de risque » qui constituent la 1<sup>ère</sup> ligne de défense.

Plus précisément, le pôle Contrôle Interne et la Direction des risques définissent les différentes stratégies de traitement de ces risques (éviter, réduire, transférer, accepter) et facilitent la mise en place de dispositifs de pilotage de ces stratégies :

- politiques et normes de gestion de risques formalisées en lien avec le cadre de tolérance au risque du Groupe Thélem assurances ;
- gouvernance (instances / comités) associée aux politiques et normes édictées ;
- processus d'évaluation et de mesure des risques (définition et suivi d'indicateurs de risques, de seuils et de limites) ;
- dispositif de collecte et de quantification des incidents opérationnels ;
- définition et suivi des éventuels plans d'actions associés.

### ❖ **3e ligne de défense : audit interne**

L'audit interne, dont le rôle est de contrôler périodiquement l'application des procédures et l'exécution des contrôles par les opérationnels, participe au dispositif de gestion des risques en :

- vérifiant l'efficacité et le rendement des processus et des contrôles ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision), la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports, continuité, fiabilité des systèmes d'informations), le fonctionnement du personnel ;
- produisant, lorsque cela est nécessaire ou justifié, au moins annuellement un rapport écrit sur ses conclusions, à destination de l'organe d'administration du Groupe.

#### **B.4.2. Fonction de Vérification de la Conformité**

La Fonction Clé de Vérification de la Conformité est confiée à la Responsable Juridique et Conformité du Groupe Thélem assurances, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif.

Annuellement, la Fonction Conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan d'actions annuel à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation. Elle intervient en outre au Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux.

L'organisation et les missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont précisées au terme de la Politique de Conformité applicable au Groupe Thélem assurances. Ce document est revu chaque année, puis, en cas de modifications, soumis à approbation du Comité d'audit et des comptes et à validation du Conseil d'administration. Il précise notamment les rôles et responsabilités de la Fonction Vérification de la Conformité, ses domaines d'intervention, la coordination entre l'audit et les services en charge du contrôle au sein de l'Entreprise. Il en résulte que la Fonction de Vérification de la Conformité a pour rôle de conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

La fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Pour ce faire, la Fonction Vérification de la Conformité assure et diffuse une veille réglementaire, réalise des analyses d'impacts, émet des avis, des recommandations et effectue des contrôles.

## **B.5. Fonction clé d'audit interne**

Le responsable de la fonction d'audit interne est rattaché directement au Directeur Général Adjoint.

Le responsable de l'audit interne a notamment en charge l'élaboration et le suivi du plan d'audit. Ce dernier est établi annuellement, approuvé par le Comité d'audit et des comptes du Groupe puis validé par les Conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisme et prévoit les missions récurrentes et spécifiques à réaliser.

Il anime également le dispositif de suivi des recommandations semestriel et en présente les résultats devant le Comité de Direction ainsi que le Comité d'Audit et des comptes.

La politique d'audit interne décrit la fonction d'audit interne et les modalités d'intervention de celle-ci. Elle est définie par la fonction audit interne, approuvée par le Comité d'audit et des comptes puis validée par les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. Ses dispositions sont revues sur une base annuelle. Chaque évolution donne lieu à une approbation du Comité d'audit et des comptes et à une validation de la part des Conseils d'administration.

Par ailleurs, la préservation de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction clé est assurée au travers des éléments suivants :

- le responsable de la fonction clé d'audit interne ne cumule pas cette fonction clé avec une ou plusieurs autres fonctions clés de Solvabilité 2 ;
- au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3e ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques ;
- le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ou des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de sa mission.

## **B.6. Fonction clé actuarielle**

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques. Elle est portée par la Directrice des risques du Groupe, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction actuarielle présente un bilan de son activité à la Direction Générale et aux Conseils d'administration. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de l'année 2021, l'ensemble des travaux effectués ont donné lieu à la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté aux Conseils d'administration des entités du groupe.

Dans un souci de complétude et d'optimisation, le groupe Thélem a procédé à une revue et un benchmark des missions de la fonction actuarielle avec le concours d'un cabinet de conseil.

Une politique de la fonction actuarielle a été élaborée au sein du Groupe Thélem assurances. Ce document précise le statut et les missions de la fonction actuarielle ainsi que les modalités de communication et de reporting de celle-ci. Cette politique est revue annuellement par le Comité des risques et validée par les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

## **B.7. Sous-traitance**

### **B.7.1. Sous-traitance d'activités**

#### **B.7.1.1. Principes de sous-traitance**

Le dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance est déterminé au niveau Groupe et ne comporte pas de spécificité quant aux activités de Thélem assurances ou Thélem prévoyance.

La politique de gestion des risques liés à la sous-traitance, placée sous le pilotage du contrôle interne, encadre les processus de sélection et de contractualisation des prestataires, de suivi et pilotage des activités déléguées et enfin de clôture des contrats.

Cette politique a été révisée afin, notamment, de préciser en fonction de la criticité de chaque sous-traitant :

- la comitologie à mettre en place
- et les clauses à faire apparaître dans les conventions de service.

La politique révisée prend en compte aussi désormais le sujet de la sous-traitance intragroupe.

#### **B.7.1.2. Motifs de sous-traitance**

Les entités du groupe peuvent avoir recours à la sous-traitance du fait des considérations énumérées ci-après :

- modèle d'entreprise : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter la gestion à un partenaire, agent ou courtier apporteur d'affaires, dans le cadre de la relation d'intermédiation ;
- rentabilité : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter certaines activités afin de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité ;
- ressources : les deux entités assurantielles peuvent avoir recours à la sous-traitance pour bénéficier des ressources (systèmes de gestion et personnel) du prestataire dont elles ne disposent pas en interne ou pour assurer une flexibilité (prise en charge des pics d'activité).

#### **B.7.1.3. Description des activités sous-traitables / non sous-traitables**

En fonction de l'appétence au risque définie, les activités du Groupe peuvent toutes faire l'objet de sous-traitance sauf les activités cœur de métier à valeur ajoutée, sur lesquelles l'expertise de Thélem assurances et de Thélem prévoyance représente un avantage compétitif, ou des activités sensibles.

Les entités assurantielles peuvent ainsi sous-traiter des activités accessoires ne faisant pas partie de leur cœur de métier, telles que les réseaux de partenaires et d'expertise, afin de se concentrer davantage sur son cœur de métier.

### **B.7.2. Accord intragroupe de sous-traitance**

Des salariés de Thélem assurances travaillent pour le compte de Thélem prévoyance, les salaires et les coûts de l'environnement de travail (informatique, locaux...) étant refacturés à celle-ci.

### **B.8. Adéquation du système de gouvernance**

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, il est revu annuellement et suivi régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites ;
- le rapport de gouvernance ;
- les rapports des fonctions clés ;
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires ;
- le dispositif de contrôle interne ;
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle du Groupe Thélem assurances garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes en particulier des Conseils d'administration qui disposent d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque du Groupe, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, le Groupe Thélem assurances veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

### **B.9. Autres informations**

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances.

## C. PROFIL DE RISQUE

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles définissent leurs risques importants comme étant les risques ayant un impact majeur sur le profil de risques et comme étant susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe Thélem assurances et ses entités se fondent sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. Nature du risque

Au sein du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, les principaux risques afférents à la souscription sont les suivants :

- risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification ou de provisionnement ;
- risque de longévité : risque que les assurés vivent significativement plus longtemps que prévu ;
- risque de mortalité : risque que le taux de mortalité du portefeuille assuré soit supérieur aux estimations utilisées lors de l'établissement du tarif ;
- risque de rachat : risque de résiliation des contrats pour lesquels la cessation entraînerait une augmentation des provisions techniques ;
- risque de frais : risque que les dépenses prises en compte dans le calcul des provisions techniques dérivent ou d'une augmentation significative du taux d'inflation ;
- risque de révision : risque de changements dans l'environnement juridique ou dans l'état de santé de la personne assurée et qui auraient pour effet l'augmentation des prestations de rente ;
- risques stratégiques liés :
  - au rythme de développement de l'activité ;
  - aux conditions de souscription : un non-respect des règles de sélection des risques ou une politique de souscription non adaptée peut entraîner une surfréquence sur des risques d'intensité potentiellement élevée ;
  - à une dérive des frais généraux ;
- risques opérationnels liés à une éventuelle non-conformité de la souscription ;
- risques techniques liés à une erreur dans l'évaluation des modules de SCR.

### **Thélem assurances**

En ligne avec l'activité principale réalisée par l'entreprise, le risque de souscription de Thélem assurances est largement dominé par son activité non-vie. Le risque de souscription global augmente de 2,1% par rapport à l'année 2020, en lien avec la croissance du portefeuille.

Les SCR de souscription non-vie, vie et santé augmentent respectivement de 1,0%, 15,4% et 6,4% par rapport à l'année 2020.

### **Thélem prévoyance**

Pour Thélem prévoyance, le risque de souscription global est évalué en hausse de 41% par rapport à 2020, en raison du fort développement de l'activité de l'entreprise.

Les SCR de souscription vie et santé augmentent respectivement de 42,9% et 38,3% par rapport à 2020.

### **Groupe Thélem assurances**

Le risque de souscription du Groupe Thélem assurances provient principalement de Thélem assurances. Par rapport à l'année 2020, le risque de souscription est évalué en hausse de 3,6%, en lien avec les variations constatées sur les entités du Groupe.

#### **❖ Risque de concentration**

Le risque de souscription est concentré du point de vue géographique sur un seul pays, la France. En particulier, le Groupe Thélem assurances via son entité Thélem assurances connaît un risque de forte concentration avec de nombreux immeubles protégés contre l'incendie dans le centre-ville d'Orléans.

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés à des risques de type catastrophes naturelles, risques d'origines humaines ou de pandémies.

L'ensemble de ces expositions est atténué par des programmes de réassurance.

#### **C.1.2. Maîtrise et suivi**

La maîtrise des risques de souscription passe par l'application de normes de souscription et de limites de souscription établies par risque, par garantie et des niveaux de délégation adaptés. Des critères d'acceptation sont définis et documentés. Ils encadrent les risques pouvant être souscrits selon des critères adaptés à chaque produit.

En outre et pour les deux entités assurantielles, des « pleins » d'acceptation représentant le maximum acceptable pour un risque sont fixés pour chaque produit.

En termes de garantie, des mécanismes de franchise, de garantie limitée ou de délais de carence permettent d'encadrer le risque.

Par ailleurs, le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de :

- processus de souscription décrivant les règles et procédures suivies par chaque direction dans le cadre de l'activité de souscription ;
- pilotage d'indicateurs de suivi de l'activité de souscription ;
- reportings réguliers (tableaux de bord techniques et des risques de souscription).



## **C.2. Risque de marché**

### **C.2.1. Nature du risque**

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés aux risques de marché suivants :

- risque de taux ;
- risque actions ;
- risque immobilier ;
- risque de spread ;
- risque de concentration ;
- risque de change.

L'ensemble de ces risques correspond aux différents sous-modules du SCR marché. Une définition et des précisions sur chacun de ces risques sont présentées dans la politique des risques de marché mise à disposition des collaborateurs concernés de l'entreprise.

#### **Thélem assurances**

Le risque de marché augmente de 8,7% entre 2020 et 2021. Cette hausse provient principalement de l'augmentation du SCR actions (+19,5%) du fait de la hausse des marchés actions, des arbitrages réalisés sur l'année et par l'effet dampener. Cette variation s'explique également par la revalorisation annuelle des immeubles qui a un impact sur le SCR Actions et le SCR Immobilier.

En parallèle, le SCR Spread diminue de 11,2% qui s'explique principalement par l'achat d'obligations souveraines qui ne sont pas choquées.

#### **Thélem prévoyance**

Le risque de marché augmente de 25% entre 2020 et 2021. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse du SCR Taux qui augmente de 507 k€ entre 2020 et 2021 du fait de la hausse de la courbe des taux.

Dans le même temps, le SCR Actions augmente de 128 k€ (+54,9%) en raison de la hausse du dampener qui passe de -0,48% à 6,88% et à l'augmentation de l'exposition aux marchés actions du fait des achats réalisés sur la période. Enfin, le SCR Spread augmente de 5,2% en lien avec la hausse de la valeur de réalisation des actifs choqués.

Cette augmentation du risque de marché est en lien avec la croissance importante de l'activité de l'entreprise, la stratégie d'investissements restant peu risquée.

#### **Groupe Thélem assurances**

Le risque de marché augmente de 9,5% entre 2020 et 2021.

Cette augmentation s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

## **C.2.2. Respect du principe de la personne prudente en matière d'investissements**

Dans le cadre de l'élaboration, du pilotage et du contrôle de sa stratégie d'investissements, le Groupe Thélem assurances a mis en place et développé un ensemble d'indicateurs internes des risques.

Ces indicateurs ont été sélectionnés pour renforcer les critères normatifs en vigueur et ce, sur certains risques de marché auxquels s'expose le Groupe dans ses placements et afin de calibrer sa gestion des risques financiers en fonction des niveaux d'appétence et de tolérance retenus.

La gestion des investissements et des placements fait l'objet d'un suivi régulier, opéré au sein d'un Comité d'investissements mensuel.

## **C.2.3. Maîtrise et suivi**

Dans le cadre de la politique d'investissements du Groupe Thélem assurances, des mesures ont permis d'optimiser l'allocation des actifs et de mieux maîtriser les risques présents dans les portefeuilles de placements. En complément, la sécurisation dans la sélection des actifs et le renforcement de la maîtrise des risques financiers, la Direction financière a fait évoluer la politique de sélection des titres par notamment :

- La diversification obligataire et actions ;
- La mise en place d'une liste d'instruments éligibles.

De plus, le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles ont mis en place des indicateurs de quantification des risques de marché, suivis à plusieurs niveaux :

- un suivi mensuel de la stratégie de placement validée par les Conseils d'administration ;
- des tableaux de bord mensuel des risques financiers, présentés dans le rapport de Gestion des Risques.

## **C.3. Risque de crédit**

### **C.3.1. Nature du risque**

Le risque de défaut ou de contrepartie découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d'être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d'une part les créances sur les intermédiaires et les clients, et d'autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d'atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés. Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

### **Thélem assurances**

Le SCR de contrepartie augmente de 0,4% entre 2020 et 2021 en raison d'une hausse des soldes bancaires.

### **Thélem prévoyance**

Le SCR de contrepartie augmente de 12,1% entre 2020 et 2021, ce qui s'explique essentiellement par une hausse des créances.

## **Groupe Thélem assurances**

Le SCR de contrepartie calculé via la formule standard augmente de 0,8% entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

### **C.3.2. Maîtrise et suivi**

L'exposition de l'entreprise au risque de contrepartie de ses réassureurs est limitée de plusieurs façons notamment via une dispersion des réassureurs maintenue en 2021 avec un grand nombre de réassureurs, choisis parmi les professionnels reconnus bénéficiant des meilleures notations, une ouverture à plusieurs courtiers de réassurance assurant par ailleurs un accès à l'information étendu.

La notation des contreparties de Thélem assurances et de Thélem prévoyance est suivie de manière régulière. La politique de réassurance donne des indicateurs de concentration. Ainsi le Groupe Thélem assurances surveille que les limites de concentration définies soient constamment respectées.

## **C.4. Risque de liquidité**

### **C.4.1. Nature du risque**

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ».

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

### **C.4.2. Maîtrise et suivi**

La gestion actif - passif a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par le Groupe sous contrainte d'un niveau de rentabilité et d'un cadre réglementaire précis. Elle analyse systématiquement le risque de liquidité et le risque de taux, et s'assure du respect des ratios imposés par le régulateur.

Dans le cadre de la gestion des risques actif - passif, les points suivants sont examinés :

- L'adéquation entre les actifs et les passifs et en particulier leur duration ;
- Le lien entre les risques des différentes classes d'actifs et de passifs ;
- Les effets des techniques d'atténuation des risques sur la gestion actif - passif.

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles présentent une liquidité quotidienne dans un contexte de marché sans stress extrême. Il n'est ainsi pas mis en place de suivi particulier de ce risque actuellement.

### **C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures**

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures (EPIFP) est calculé comme la somme des EPIFP de Thélem assurances et de Thélem prévoyance après retraitements des cessions de réassurance internes.

## **C.5. Risque opérationnel**

### **C.5.1. Nature du risque**

L'article R.352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R.352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. »

De fait, les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celles de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Leurs causes sont diverses et comprennent de façon non exhaustive :

- une mauvaise gestion ;
- les erreurs ou la fraude de la part d'employés ;
- le manquement à l'obligation interne de documenter une transaction ou d'obtenir les autorisations internes nécessaires ;
- le manquement aux obligations réglementaires ou contractuelles ;
- les failles dans les systèmes informatiques ;
- les mauvaises performances commerciales ;
- les événements extérieurs.

La survenance d'une défaillance opérationnelle, en particulier en cas d'échec des procédures de contrôle interne, pourrait également avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe Thélem assurances, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie et sa situation financière.

### **C.5.2. Maîtrise et suivi**

Les enjeux de couverture des différentes catégories de risques opérationnels sont définis en fonction du :

- cadre de tolérance « risques opérationnels » et de l'appétence du Groupe vis-à-vis de ces risques ;
- niveau de couverture des différentes catégories de risques par les dispositifs de maîtrise existants :
  - 1ère ligne de défense (directions opérationnelles) ;
  - 2ème ligne de défense (contrôle interne, conformité, base incidents, etc.) ;
  - 3ème ligne de défense (audit interne).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe Thélem assurances permet de procéder à la formalisation de la cartographie des risques et des contrôles ainsi que de prévoir et de suivre les plans d'action mis en place pour maîtriser les risques.

En outre et afin de fournir une image réelle des activités et des contrôles en place, les cartographies de risques et contrôles sont actualisées de manière ad hoc. Cette mise à jour repose sur :

- la mise en place de plans d'action ;
- l'actualisation de la description des contrôles suite à une vague de contrôle ;
- une évolution portée à la connaissance du contrôle interne.

## **C.6. Autres risques importants**

### **C.6.1. Risque de réputation**

Le risque de réputation, ou risque d'image, est le risque qu'un évènement ait une influence défavorable sur la perception du Groupe Thélem assurances par des parties prenantes. Il se matérialise par une dégradation durable de la confiance portée par les parties prenantes.

L'atteinte ou la réputation peut découler de facteurs internes (matérialisation d'un autre risque) ou externes (rumeurs).

Le risque de réputation est suivi :

- indirectement par les cartographies de risques et contrôles ;
- par un échange sur les dix plus grands risques tels que perçus par les Directions de Thélem assurances lors d'un Comité de Gestion des Risques.

### **C.6.2. Risque stratégique**

Les risques stratégiques relèvent d'incompatibilités ou d'incohérences entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- les objectifs stratégiques du Groupe ;
- les stratégies mises en place ;
- les ressources déployées pour l'atteinte de ces objectifs ;
- la qualité de leur mise en œuvre ;
- la situation économique des marchés sur lesquels l'assureur opère.

Les risques stratégiques du Groupe Thélem assurances sont couverts par les modalités de gouvernance en termes d'orientations stratégiques. Les décisions stratégiques sont prises de manière collégiale.

### **C.6.3. Risques liés à la sous-traitance**

Les travaux menés jusqu'ici ont permis de cartographier et qualifier 28 sous-traitants, et de les répartir sur les 5 niveaux de scoring définis par Thelem.

Pour renforcer la couverture des risques opérationnels liés à ces sous-traitants, le contrôle interne conduit une action de mise en conformité de l'entreprise avec sa politique de manière à renforcer le pilotage des sous-traitants et répondre aux obligations réglementaires :

En 2021, les travaux ont particulièrement concerné la Direction des Opérations d'Assurances, la Direction financière & la Direction Systèmes d'Information et Moyens Généraux. Ils ont porté essentiellement sur, le renforcement des contrats, la revue de la comitologie, la description des activités sous-traitées et des risques associés et le déploiement de la méthodologie d'audit.

#### **C.6.4. Concentration de risque significative Groupe**

Au regard de la prédominance de l'entité Thélem assurances dans l'activité du Groupe et du caractère récent de l'activité de Thélem prévoyance, les risques du Groupe sont actuellement essentiellement concentrés sur Thélem assurances.

#### **C.6.5. Programme de réassurance**

##### **Thélem assurances**

La réassurance contribue à la réduction de la volatilité du résultat et à la protection du bilan de Thélem assurances. En 2021 comme ces dernières années, l'entreprise a fait le choix de renforcer l'efficacité de ses couvertures en poursuivant ses investissements dans les programmes de réassurance.

Les traités sont pour l'essentiel sous forme non proportionnelle en excédent de sinistre par risque et/ou par évènement, à l'exception de couvertures sur des branches spécifiques, telles les catastrophes naturelles et les risques attentats.

Les couvertures ont pour but de protéger l'entreprise des risques de pointe et de fréquence. Elles présentent donc des rétentions et structures établies en fonction des expositions tout en tenant compte du nécessaire respect des équilibres financiers des branches concernées, du résultat global ainsi que de la volonté de préserver la solidité du bilan de Thélem assurances.

##### **Thélem prévoyance**

La réassurance de Thélem prévoyance est très protectrice et en adéquation avec la taille de cette société récente et en fort développement.

#### **C.6.6. Sensibilité aux risques**

La sensibilité aux risques est testée au niveau de Thélem assurances et de Thélem prévoyance lors de la réalisation de l'exercice ORSA annuel et des use-tests ponctuels. Ainsi, une projection est effectuée en scénario central, correspondant au plan stratégique du groupe et de ses entités et des projections sous hypothèses de stress complètent l'analyse.

Au travers de leurs analyses quantitatives, Thélem assurances et Thélem prévoyance identifient la déformation éventuelle de leur profil de risque dans le cas de plusieurs scénarios défavorables.

### **C.7. Autres informations**

Aucune autre information importante n'est à ajouter à l'analyse du profil de risque du Groupe Thélem assurances et de ses entités.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1. Actifs

#### D.1.1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

##### Thélem assurances

Les actifs de Thélem assurances au 31 décembre 2021 peuvent être représentés comme suit :

	k€	2021	2020
<b>Postes de l'actif</b>			
Actifs incorporels		58	67
Immobilier d'exploitation		26 693	25 671
Investissements		669 913	636 920
<i>dont immobilier placement</i>		227 598	203 400
<i>dont participations</i>		18 335	16 930
<i>dont actions</i>		52 969	45 053
<i>dont obligations</i>		268 153	279 509
<i>dont autres</i>		102 858	92 028
Dépôts espèces		1 316	1 280
Créances sur les réassureurs		107 362	98 216
Créances intermédiaires		20 058	21 568
Caisses et comptes courants bancaires		154 272	145 478
Autres		40 940	39 479
<b>Total</b>		<b>1 020 611</b>	<b>968 679</b>

À la fin de l'année 2021, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 021 M€ en hausse de 5,4% par rapport à 2020, grâce principalement à l'évolution de la valeur de marché de nos biens immobiliers, à une trésorerie plus importante en 2021 et un stock de créance de réassurance en augmentation par rapport à 2020.



## Thélem prévoyance

Les actifs de Thélem prévoyance au 31 décembre 2021 peuvent être représentés comme suit :

	k€	2021	2020
<b>Postes de l'actif</b>			
Actifs incorporels	-	-	-
Immobilier d'exploitation	-	-	-
Investissements	15 847	12 691	
<i>dont immobilier placement</i>	-	-	
<i>dont participations</i>	-	-	
<i>dont actions</i>	270	181	
<i>dont obligations</i>	13 833	11 380	
<i>dont autres</i>	1 744	1 130	
Dépôts espèces	-	-	
Provisions cédées aux réassureurs	3 149	5 586	
Créances assurés et intermédiaires	1 196	816	
Créances réassureurs	0	1 874	
Caisses et comptes courants bancaires	12 028	10 329	
Autres	68	39	
<b>Total</b>		<b>32 287</b>	<b>31 336</b>

À la fin de l'année 2021, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 32 287 k€, soit une hausse de 3,0% par rapport au 31 décembre 2020.

## Groupe Thélem assurances

Les actifs du Groupe Thélem assurances au 31 décembre 2020 peuvent être représentés comme suit :

	k€	2021	2020
<b>Postes de l'actif</b>			
Actifs incorporels	58	67	
Immobilier d'exploitation	26 693	25 671	
Investissements	693 386	657 602	
<i>dont immobilier placement</i>	250 657	225 725	
<i>dont participations</i>	2 893	2 587	
<i>dont actions</i>	53 239	45 234	
<i>dont obligations</i>	281 987	290 890	
<i>dont autres</i>	104 611	93 167	
Dépôts espèces	1 316	1 280	
Créances sur les réassureurs	107 633	98 561	
Créances intermédiaires	19 962	22 384	
Caisses et comptes courants bancaires	167 084	156 240	
Autres	17 321	19 788	
<b>Total</b>		<b>1 033 453</b>	<b>981 593</b>

A la fin de l'année 2020, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 033 M€, soit une hausse de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2020.

### D.1.2. Méthodologie de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles.

Les placements financiers cotés ont une valeur liquidative correspondant aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Le Groupe Thélem assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ces actifs en dehors de ceux d'un marché coté.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé (fonds de dettes privées, Infrastructures, Capital investissement), la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

Les placements immobiliers, quant à eux, ont une valeur de marché fondée sur une estimation ou une expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

Concernant les actifs incorporels, l'Article 12 du règlement délégué mentionne que les entreprises d'assurance valorisent à zéro les immobilisations incorporelles, sauf si celles-ci peuvent être vendue séparément et que l'entreprise d'assurance peut démontrer qu'il existe pour cet actif une valeur de marché. Les fonds de commerce acquis et les actifs incorporels de type logiciels du Groupe Thélem assurances ne pouvant être vendus séparément, le Groupe leur a attribué une valeur nulle sous Solvabilité 2.

### D.1.3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme S2

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2 publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Les tableaux suivants présentent les écarts de valorisation entre les normes pour le Groupe et ses deux entités :

#### Thélem assurances

	k€	2021		
Placements financiers		Norme S2	Norme S1	Ecart
Immobilier hors exploitation		227 598	99 525	128 073
Participations		18 335	20 017	-1 682
Actions cotées (hors participations)		46 189	33 775	12 415
Actions non cotées (hors participations)		6 780	6 292	488
Obligations souveraines		23 758	23 696	61
Obligations corporate (autres)		244 396	234 200	10 196
Produits structurés		-	-	-
Fonds d'investissement		102 813	96 710	6 103
Autres investissements		45	45	0
<b>Total</b>		<b>669 913</b>	<b>514 259</b>	<b>155 654</b>

## Thélem prévoyance

	k€	2021	
Placements financiers	Norme S2	Norme S1	Ecart
Immobilier hors exploitation	-	-	-
Participations	-	-	-
Actions cotées (hors participations)	270	228	41
Actions non cotées (hors participations)	-	-	-
Obligations souveraines	1 479	1 442	36
Obligations corporate (autres)	12 354	11 597	976
Produits structurés	-	-	-
Fonds d'investissement	1 744	1 658	86
Autres investissements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15 847</b>	<b>14 926</b>	<b>921</b>

## Groupe Thélem assurances

	k€	2021	
Placements financiers	Norme S2	Norme S1	Ecart
Immobilier hors exploitation	250 657	126 134	124 522
Participations	2 893	-	2 893
Actions cotées (hors participations)	46 459	34 003	12 456
Actions non cotées (hors participations)	6 780	6 292	488
Obligations souveraines	25 237	25 042	195
Obligations corporate (autres)	256 750	244 795	11 955
Produits structurés	-	-	-
Fonds d'investissement	104 558	98 368	6 189
Autres investissements	53	53	0
<b>Total</b>	<b>693 386</b>	<b>534 688</b>	<b>158 699</b>

Pour chaque catégorie importante d'actifs, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

### ❖ Immobilier (exploitation et placement)

Norme comptable : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.

Norme Solvabilité 2 : la valeur de marché est fondée sur une estimation ou expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

### ❖ Participations

Norme comptable : les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté. Sinon, la valeur de marché est prise en compte.

### ❖ Actions, OPC et autres titres assimilés

Norme comptable : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

#### ❖ **Obligations, OPC et autres titres assimilés**

Norme comptable : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle ou linéaire.

Dans les comptes sociaux, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus se trouvent dans les comptes de régularisations, au bas du bilan.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture Bid « prix de vente ». En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et y compris coupons courus.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

#### ❖ **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie**

Normes comptable et Solvabilité 2 : la valeur en norme Solvabilité 2 est égale à la valeur en norme comptable.

#### **D.1.4. Hypothèses de projection**

Dans le cadre de la gestion de son activité, le Groupe Thélem assurances projette l'évolution de la valeur des actifs financiers.

Concernant les produits financiers des hypothèses sont retenues en fonction des éléments suivants :

- portefeuille actuel de Thélem assurances et Thélem prévoyance pour les rendements et la structuration des tombées obligataires ;
- observation des différents marchés : monétaire, obligataires, actions afin de simuler le placement du cash-flow et des tombées obligataires avec des taux de rendements actuels et réalistes.

Pour les frais financiers, il est tenu compte des montants et des natures des frais observés actuellement, des tendances observées sur certains frais et du plan de travaux pour les immeubles.

En fonction de l'actualité des marchés et des ajustements éventuels de la politique financière des simulations sont effectuées en cours d'année.

#### **D.1.5. Impôts différés**

Il n'existe pas d'impôt différé à l'actif au sein du Groupe Thélem assurances.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Méthodologie de calculs des provisions techniques

#### D.2.1.1. Dans les comptes sociaux

Les provisions techniques sont calculées en sommant les provisions techniques de Thélem assurances et Thélem prévoyance après retraitements des opérations intra-groupes. Ces retraitements concernent les cessions de réassurance de Thélem prévoyance à Thélem assurances.

#### D.2.1.2. En norme Solvabilité 2

##### ❖ Best Estimate

Les Best Estimate sont calculés par Groupe de Risques Homogènes pour chacune des entités en distinguant les provisions de primes et provisions de sinistres, brut et net de réassurance. Les Best Estimate sont ensuite consolidés après retraitement des cessions de réassurance internes.

##### ❖ Marge de risque

La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques Solvabilité 2 est équivalente au montant qu'une entreprise d'assurance et de réassurance demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance (valeur de transfert). Son calcul suppose un transfert de l'intégralité des engagements du portefeuille d'assurance et de réassurance prenant ainsi en compte l'ensemble des effets de diversification.

Pour le Groupe, la marge de risque est obtenue en sommant les marges de risque de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

### D.2.2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les tableaux suivants présentent une comparaison des Best Estimate par garantie au 31/12/2021 et au 31/12/2020 pour le Groupe et ses deux entités :

#### Thélem assurances

k€ LOB	2021T4			2020T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
<b>Engagement non vie</b>						
Frais médicaux	1 240	1	1 239	5 157	0	5 156
Protection du revenu	22 412	443	21 968	24 356	738	23 618
R.C. Automobile	219 770	69 900	149 869	214 887	65 109	149 778
Autre assurance des véhicules à moteur	22 863	-506	23 370	22 532	-714	23 246
Maritime, Aérienne, transport	-12	0	-12	7	-4	11
Incendie et autres dommages aux biens	95 778	32 530	63 247	101 745	30 541	71 204
Responsabilité Civile Générale	106 862	769	106 093	115 145	917	114 228
Protection Juridique	3 094	-208	3 303	6 943	-235	7 178
Pertes Pécuniaires Diverses	0	0	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	-103	0	-103	-79	0	-79
<b>Engagement vie</b>						
Rentes non-vie	29 509	0	29 509	32 320	0	32 320
Rentes santé	853	0	853	917	0	917
Acceptations proportionnelles Décès	-1 514	0	-1 514	523	0	523
Acceptations proportionnelles Invalidité	297	0	297	241	0	241
<b>Total</b>	<b>501 047</b>	<b>102 930</b>	<b>398 118</b>	<b>524 695</b>	<b>96 354</b>	<b>428 341</b>

## Thélem prévoyance

Garantie	2021 T4			2020 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Incapacité	7 879	3 891	3 988	8 037	4 209	3 827
Vie entière	-401	-142	-259	633	-179	813
Décès	-2 524	-1 757	-768	82	385	-303
RE RC	904	491	413	990	544	446
Invalidité	1 154	667	487	1 067	628	439
<b>Total</b>	<b>7 012</b>	<b>3 149</b>	<b>3 862</b>	<b>10 809</b>	<b>5 586</b>	<b>5 222</b>

## Groupe Thélem assurances

LOB	2021 T4			2020 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
<b>Engagement non vie</b>						
Frais médicaux	1 240	1	1 239	5 157	0	5 156
Protection du revenu	26 091	238	25 853	27 781	415	27 366
R.C. Automobile	219 770	69 900	149 869	214 887	65 109	149 778
Autre assurance des véhicules à moteur	22 863	506	23 370	22 532	714	23 246
Maritime, Aérienne, transport	12	-	12	7	4	11
Incendie et autres dommages aux biens	95 778	32 530	63 247	101 745	30 541	71 204
Responsabilité Civile Générale	106 862	769	106 093	115 145	917	114 228
Protection Juridique	3 094	208	3 303	6 943	235	7 178
Pertes Pécuniaires Diverses	0	-	0	0	-	0
Réassurance santé non proportionnelle	-	-	-	-	-	-
<b>Engagement vie</b>						
Contrats avec PB	401	3	398	633	4	637
Autres contrats d'assurance vie	1 621	109	1 730	1 072	230	842
Acceptations proportionnelles						
Rentes	31 516	370	31 146	34 304	387	33 917
<b>Total</b>	<b>505 181</b>	<b>103 201</b>	<b>401 980</b>	<b>530 207</b>	<b>96 643</b>	<b>433 564</b>

La baisse des Best Estimate Groupe (-25 M€ brut de réassurance, -31,6 M€ net) est principalement expliquée par la baisse des Best Estimate Thélem assurances (-30,2 M€ net de réassurance).

La hausse des taux d'intérêt sur 2021 entraîne une baisse des niveaux de Best Estimate, malgré une hausse de la sinistralité observée pendant l'année. Une réévaluation de la profitabilité attendue des engagements futurs (vie comme non-vie), conjugué à la croissance de l'activité, contribue aussi à faire baisser les Best Estimate.

### **D.2.3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2**

#### ❖ Norme comptable

La comparaison des provisions Solvabilité 1 au 31/12/2020 et au 31/12/2021 est présente dans la partie concernant les comptes consolidés du rapport d'activité 2021.

On observe une hausse des provisions Solvabilité 1 sur une année, expliquée par une hausse des provisions techniques pour les deux entités.

## ❖ Norme Solvabilité 2

Le tableau suivant présente une comparaison des Best Estimate par entité au 31/12/2021 et au 31/12/2020 :

k€	2021 T4			2020 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Thélem assurances	501 047	102 930	398 118	524 695	96 354	428 341
Thélem prévoyance	7 012	3 149	3 862	10 809	5 586	5 222
<b>Somme TA+TP</b>	<b>508 059</b>	<b>106 079</b>	<b>401 980</b>	<b>535 503</b>	<b>101 940</b>	<b>433 564</b>
<b>Groupe</b>	<b>505 181</b>	<b>103 201</b>	<b>401 980</b>	<b>530 207</b>	<b>96 643</b>	<b>433 564</b>

Le Best Estimate Groupe baisse de 25 M€ en brut de réassurance (-31,6 M€ en net), en détail :

- baisse de 23,6 M€ sur Thélem assurances ;
- et de 3,8 M€ sur Thélem prévoyance.

## ❖ Comparaison des provisions brutes de réassurance

En synthèse, les principaux écarts de valorisation entre provisions comptables et provisions prudentielles proviennent principalement de différences dans la composition respective de ces provisions.

## ❖ Marge de risque

La marge de risque valorisée dans le calcul des provisions prudentielles n'a pas d'équivalent dans les provisions comptables.

Le tableau suivant présente les marges de risque au 31/12/2021 et 31/12/2020 pour le Groupe et ses entités :

k€	2021 T4	2020 T4
<b>Marge de risque</b>		
Thélem assurances	36 050	37 516
Thélem prévoyance	5 400	3 888
Groupe	41 451	41 404

La stabilité de la marge de risque reflète la compensation des effets à la hausse et à la baisse de la marge de risque des deux entités, notamment liés à la croissance de l'activité de Thélem Prévoyance et à la hausse des taux d'intérêt.

### D.2.4. Qualité des données

Les Best Estimate Groupe sont calculés à partir des Best Estimate Thélem assurances et Thélem prévoyance. L'analyse des données est donc effectuée sur chaque entité solo.

### D.2.5. Correction et mécanismes optionnels

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent aucun des éléments suivants :

- ajustement égalisateur ;
- correction pour volatilité ;
- courbe des taux sans risque transitoire ;



- déduction transitoire.

#### D.2.6. Contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2. Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des Best Estimate.

### D.3. Autres passifs

#### D.3.1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2

Les autres passifs du Groupe Thélem assurances et de ses entités sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

##### Thélem assurances

	k€	2021	2020
<b>Autres passifs</b>			
Dépôts espèces des réassureurs		5 735	4 129
Dettes d'assurance ou de réassurance		13 600	12 647
Dérivés		-	-
Impôts différés passif		51 469	35 848
Provisions autres que les provisions techniques		-	-
Dettes bancaires		0	157
Autres dettes financières		593	539
Dettes (hors assurance)		34 387	29 773
Engagements sociaux		4	5
Investissements non appelés		-	-
Passifs contingents		3 110	3 559
Autres passifs (hors passifs subordonnés)		703	809
<b>Total</b>		<b>109 602</b>	<b>87 466</b>

##### Thélem prévoyance

	k€	2021	2020
<b>Autres passifs</b>			
Dépôts espèces des réassureurs		-	-
Dettes d'assurance ou de réassurance		1 532	231
Dérivés		-	-
Impôts différés passif		969	412
Provisions autres que les provisions techniques		-	-
Dettes bancaires		0	1
Autres dettes financières		-	-
Dettes (hors assurance)		1 928	1 650
Engagements sociaux		-	-
Investissements non appelés		-	-
Passifs contingents		-	-
Autres passifs (hors passifs subordonnés)		-	-
<b>Total</b>		<b>4 432</b>	<b>2 294</b>

## Groupe Thélem assurances

	k€	2021	2020
<b>Autres passifs</b>			
Dépôts espèces des réassureurs		5 735	4 129
Dettes d'assurance ou de réassurance		13 844	11 060
Dérivés		-	-
Impôts différés passif		52 438	36 259
Provisions autres que les provisions techniques		3 176	3 560
Dettes bancaires		0	3 163
Autres dettes financières		931	944
Dettes (hors assurance)		36 074	31 040
Engagements sociaux		4	5
Investissements non appelés		-	-
Passifs contingents		-	-
Autres passifs (hors passifs subordonnés)		708	818
<b>Total (hors passifs des entités du groupe dans les autres secteurs financiers)</b>		<b>112 910</b>	<b>90 980</b>

Hormis les impôts différés, tous les éléments des autres passifs ci-dessus sont comptabilisés à leur valeur comptable en Solvabilité 2, il n'y a donc pas d'écart entre les deux normes.

### **D.3.2. Impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Thélem assurances a donc appliqué les taux d'imposition futurs prévus dans la Loi de finance 2020 non modifiée par le projet de Loi de finance 2021. La loi de finance prévoit une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) en plusieurs étapes :

- 2021 => 27,5 % soit 28,41 % contribution sociale inclus ;
- 2022 et années suivantes => 25% soit 25,83% contribution sociale inclus.

Les impôts différés augmentent de 16,2 M€ entre 2020 et 2021.

### **D.4. Autres informations**

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du groupe et de ses entités.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA et l'énoncé de l'appétit au risque. A travers la politique de gestion du capital, les Conseils d'administration du Groupe Thémel assurances se fixent pour objectifs de :

- définir les règles de gouvernance liées à la gestion du capital au sein du Groupe ;
- se doter d'un plan de gestion du capital à moyen terme ;
- définir les outils de pilotage et de suivi de son besoin en capital, notamment à travers l'exercice ORSA.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thémel assurances réalisent des projections de fonds propres dans le cadre de l'ORSA. Ces projections s'effectuent sur une période de cinq ans. Une politique de gestion du capital est mise en place et suivie sur cet horizon qui correspond au plan stratégique.

#### E.1.2. Présentation des fonds propres actuels

##### E.1.2.1. Comparaison avec la norme comptable

Les capitaux propres S2 s'élèvent à 373,9 M€ et 165% des capitaux propres S1 fin 2021. A fin 2020, ils représentaient 146% des capitaux propres S1.

Les fonds propres S2 sont supérieurs de 147,1 M€ aux fonds propres S1 fin 2021 (contre +100,8 M€ fin 2020).

Deux éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre montants des fonds propres S1 et S2 :

- la valeur de marché des investissements immobiliers et financiers dont le montant se révèle plus élevé que la valeur nette constatée dans les comptes S1 (+140,5 M euros avant impôts à fin 2021 contre +118,4 M euros avant impôt à fin 2020) ;
- les provisions techniques (y compris égalisation) dont l'évaluation dans les comptes S1 est supérieure à la valeur des provisions en « best estimate » additionnée à la marge de risque (+59,8 M euros avant impôts à fin 2021 contre +20,3 M euros à fin 2020).

##### ❖ Test de recouvrabilité des impôts différés

L'impôt différé à l'actif est égal au BSCR + SCR opérationnel, qu'il faut multiplier par le taux d'imposition : 25,83%.

Dans le cadre de la projection de probables bénéfiques imposables futurs, un bilan Solvabilité 2 est simulé après survenance d'un choc bicentenaire ventilé sur l'ensemble des postes du bilan.

Concernant la projection du compte de résultat, un choc dégressif est appliqué aux cotisations entre 2022 et 2026. Les S/C, le solde de réassurance, et les frais d'acquisition sont projetés de manière équivalente au business plan. Enfin, les frais d'administration et autres sont fixes durant les 5 premières

années puis évoluent proportionnellement aux primes acquises, et représentent alors un poids plus important dans le compte de résultat choqué. Le rendement financier est supposé nul.

Les deux entités du Groupe, Thélem assurances et Thélem prévoyance prouvent 100% de recouvrabilité. Concernant le Groupe, nous appliquons également une recouvrabilité de 100%.

#### **E.1.2.2. Variation entre 2020 et 2021**

##### **Groupe Thélem assurances**

Au 31 décembre 2021, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 373,9 M€ contre 319 M€ en 2020.

On note une augmentation significative des fonds propres S2 de 54,9 M€ (soit +17,2% par rapport à fin

Cette hausse des fonds propres s'explique par :

- Une hausse des fonds propres S1 de 7,7 M€ (dont 6,6 M€ de résultat net de l'entreprise),
- Une hausse globale de nos valorisations de poste du bilan économique de 47,2 M€ sur les postes bilantielles suivants :

##### **❖ A l'actif**

- L'augmentation des plus-values nettes latentes (+24,8 M€) provient essentiellement de la revalorisation de nos biens immobiliers (+23,7 M€). La hausse des marchés actions a permis de voir notre stock de plus-values latentes actions augmenter et ainsi compenser la baisse du stock de plus-value latentes sur nos obligations constatée en 2021 (-4,6 M€).

##### **❖ Au passif**

- Un ajustement sur les provisions S1 - S2 en augmentation de plus de 37 M€ par rapport à 2021 grâce à :
  - L'impact positif de la hausse de la courbe des taux
  - Une évolution de la modélisation de 18,0 M€ (Best Estimate de primes brutes)
- Un ajustement sur nos impôts différés passif (-15,6 M€).

##### **Thélem assurances**

Au 31 décembre 2021, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 373,9 M€ contre 319 M€ en 2020.

##### **Thélem prévoyance**

Au 31 décembre 2021, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 15,4 M€ contre 14,3 M€ en 2020.

#### **E.1.2.3. Structure des fonds propres**

Tous les éléments de fonds propres du Groupe Thélem assurances sont des fonds propres de base. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est reconnu dans les fonds propres à fin 2021.

Aucun élément de fonds propres ne présente une échéance. Le Groupe Thélem assurances ne dispose pas de créances subordonnées.

Les fonds propres du Groupe Thélem assurances ne sont pas assortis de clause ou de condition spécifique pouvant nuire à la disponibilité, la fongibilité ou la transférabilité des fonds propres. Tous les éléments de fonds propres sont donc disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber

complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation. L'intégralité des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances est donc classée en Tier 1. Ils sont par ailleurs éligibles pour couvrir les exigences de solvabilité requises.

#### E.1.2.4. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas les mesures transitoires spécifiques aux fonds propres.

#### E.1.2.5. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à l'actif net (373,9 M€), excédent d'actif sur passif, net des fonds d'établissement initiaux (50,0 M€) et des droits d'adhésion versés par les sociétaires (9,9 M€). Le montant de la réserve de réconciliation du Groupe Thélem assurances s'élève à 314 M€ à fin 2021.

#### E.1.2.6. Diversification

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles respectent les exigences de l'article 222 de la Directive 2009/138/CE puisqu'ils ne font pas double emploi des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis des entreprises prises en compte dans le calcul. Les créations intra-groupe de capital sont éliminées.

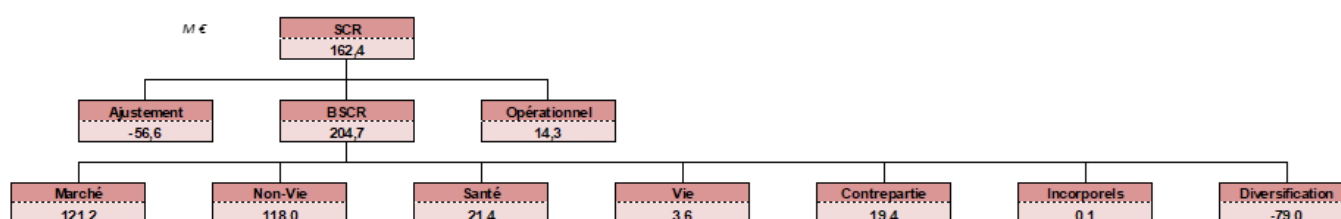
## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### E.2.1. SCR

Au regard des études menées, le Groupe Thélem assurances utilise actuellement les spécifications techniques fournies par l'EIOPA sans USP pour appliquer la formule standard aux profils de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

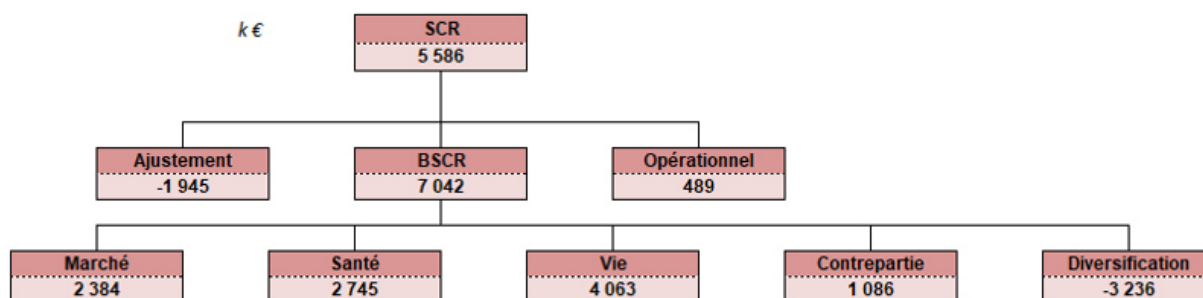
#### Thélem assurances

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem assurances atteint 162,4 M€, en baisse de 0,9% par rapport à l'année 2020, et se décompose de la manière suivante :



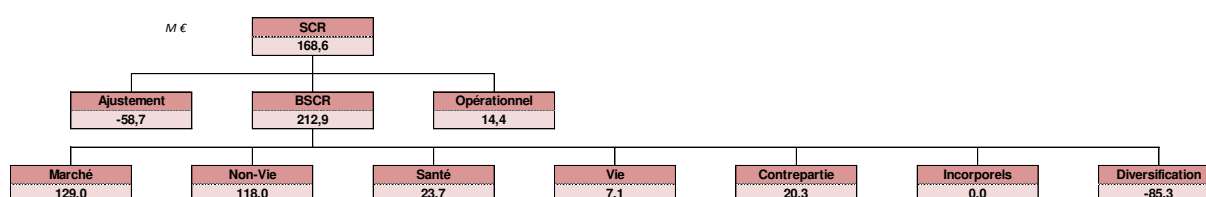
#### Thélem prévoyance

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem prévoyance atteint 5,6 M€, en hausse de 36,5% par rapport à l'année 2020, et se décompose de la manière suivante :



### Groupe Thémé assurances

Le SCR total ainsi calculé pour le Groupe Thémé assurances atteint 168,6 M€, en baisse de 0,2% par rapport à l'année 2020, et se décompose de la manière suivante :



Par ailleurs, le Groupe Thémé assurances procède à une consolidation de ses données sur les SCR. De façon globale, la méthodologie employée est celle d'une addition des données du SCR relatives à Thémé prévoyance et Thémé assurances sous réserve d'ajustements méthodologiques spécifiques.

Ainsi au niveau du Groupe Thémé assurances, le besoin en capital de solvabilité requis est le suivant :

	M€	2021	2020
<b>Capital de solvabilité requis</b>			
<i>Thémé assurances</i>		162,4	163,9
<i>Thémé prévoyance</i>		5,6	4,1
<b>Groupe Thémé assurances</b>		<b>168,6</b>	<b>168,9</b>

Le SCR du Groupe provient donc très largement de l'entité Thémé assurances.

#### E.2.2. MCR

Le MCR du Groupe s'élève à 71,4 M€ au 31/12/2021. Il convient de noter que la valeur du MCR Groupe est égale à la somme des MCR de Thémé assurances et Thémé prévoyance.

	M€	2021	2020
<b>Minimum de Capital requis</b>			
<i>Thémé assurances</i>		65,2	66,3
<i>Thémé prévoyance</i>		6,2	6,2
<b>Groupe Thémé assurances</b>		<b>71,4</b>	<b>72,5</b>

### E.3. Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR

Le Groupe Thémé assurances et ses entités n'utilisent pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

#### **E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de modèle interne.

#### **E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

A fin 2021, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 222%. Ce ratio s'élève à 230% pour l'entité Thélem assurances et à 276% pour Thélem prévoyance.

Au 31 décembre 2021, le MCR est ainsi confortablement couvert au niveau du Groupe et de ses entités.

Au niveau du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, il n'a ainsi été constaté aucun manquement au SCR ou au MCR au cours de 2021.

Par ailleurs, les projections de l'ORSA montrent que la couverture de la marge de solvabilité des entités du Groupe est respectée. Le Groupe et ses entités ne présentent actuellement pas de risque de non-respect de leur SCR et de leur MCR jusqu'en 2025, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'horizon de projection utilisé.

#### **E.6. Autres informations**

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital du Groupe Thélem assurances et de ses entités.

## **F. ANNEXES**

Trois sets de QRT sont présentés dans les annexes :

Les QRT de l'entité Thélem assurances

Les QRT de l'entité Thélem prévoyance

Les QRT du groupe Thélem assurances



**S.02.01.02**  
**Bilan**

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	58
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	26 693
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	669 868
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	227 598
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	18 335
Actions	R0100	52 969
Actions - cotées	R0110	46 189
Actions - non cotées	R0120	6 780
Obligations	R0130	268 153
Obligations d'État	R0140	23 758
Obligations d'entreprise	R0150	244 396
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	102 813
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	45
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	45
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	102 930
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	102 930
Non-vie hors santé	R0290	102 485
Santé similaire à la non-vie	R0300	444
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 316
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	20 058
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 432
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	154 272
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	40 940
Total de l'actif	R0500	1 020 611
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	505 064
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	479 422
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	448 355
Marge de risque	R0550	31 067
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 642
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	23 548
Marge de risque	R0590	2 094
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	32 034
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 253
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 150
Marge de risque	R0640	103
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	30 781
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	27 994
Marge de risque	R0680	2 786
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 110
Provisions pour retraite	R0760	4
Dépôts des réassureurs	R0770	5 735
Passifs d'impôts différés	R0780	51 469
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 847
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	753
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	35 683
Total du passif	R0900	646 699
Excédent d'actif sur passif	R1000	373 912





S.12.01.02  
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indépendante et en unités de compte				Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (Réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090				C0100	C0110	C0140			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondent aux provisions techniques calculées comme un tout																		
R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	0	0	0	0	0	0	0	29 509	-1 514	27 994	0	0	0	0	853	297	1 150
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																		
R0040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite</b>	R0050	0	0	0	0	0	0	0	29 509	-1 514	27 994	0	0	0	853	297	1 150	1 150
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																		
R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	2 650	136	2 786	0	0	0	77	27	103	103
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																		
R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																		
R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	32 159	-1 378	30 781	0	0	0	930	323	1 253	1 253
<b>Provisions technique - Total</b>																		

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>		R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées		R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
Provisions pour primes																			
Brut - total																			
	R0060	-3 167	10	0	13 301	2 629	-17	14 059	771	0	-2 220	0	0	-103	0	0	0	0	25 263
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	1	-46	0	-140	-1 566	0	-2 999	-436	0	-208	0	0	0	0	0	0	-5 395
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	-3 167	56	0	13 442	4 195	-17	17 058	1 207	0	-2 012	0	0	-103	0	0	0	30 658
<b>Provisions pour sinistres</b>																			
Brut - total																			
	R0160	4 406	22 402	0	206 469	20 234	4	81 719	106 091	0	5 315	0	0	0	0	0	0	0	446 640
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	0	489	0	70 041	1 060	0	35 530	1 205	0	0	0	0	0	0	0	0	108 325
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	4 406	21 912	0	136 428	19 175	4	46 189	104 886	0	5 315	0	0	0	0	0	0	338 315
<b>Total meilleure estimation - brut</b>		R0260	1 240	22 412	0	219 770	22 863	-12	95 778	106 862	0	3 094	0	0	-103	0	0	0	471 903
<b>Total meilleure estimation - net</b>		R0270	1 239	21 968	0	149 869	23 370	-12	63 247	106 093	0	3 303	0	0	-103	0	0	0	368 973
<b>Marge de risque</b>		R0280	111	1 973	0	13 461	2 099	0	5 681	9 529	0	297	0	0	9	0	0	0	33 161
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																			
Provisions techniques calculées comme un tout																			
	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation		R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque		R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>																			
<b>Provisions techniques - Total</b>		R0320	1 351	24 385	0	233 231	24 962	-12	101 458	116 392	0	3 391	0	0	-94	0	0	0	505 064
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	1	443	0	69 900	-506	0	32 530	769	0	-208	0	0	0	0	0	0	102 930
<b>Provisions techniques Nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total</b>		R0340	1 350	23 941	0	163 331	25 469	-12	68 928	115 622	0	3 599	0	0	-94	0	0	0	402 134

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										3 828
N-9	R0160	107 330	38 637	8 445	3 932	3 167	7 175	2 278	2 543	1 565	244
N-8	R0170	120 119	44 842	8 993	4 710	2 126	1 694	5 269	726	1 152	
N-7	R0180	131 417	52 396	9 624	5 684	2 687	1 406	842	400		
N-6	R0190	114 788	37 618	7 845	3 125	1 505	3 798	1 662			
N-5	R0200	150 685	42 359	9 858	5 142	3 029	2 956				
N-4	R0210	125 029	45 000	10 262	4 854	4 026					
N-3	R0220	135 782	48 448	12 376	10 689						
N-2	R0230	131 641	46 336	12 003							
N-1	R0240	123 462	42 705								
N	R0250	142 895									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	3 828	177 139
R0160	244	175 314
R0170	1 152	189 631
R0180	400	204 457
R0190	1 662	170 341
R0200	2 956	214 030
R0210	4 026	189 171
R0220	10 689	207 296
R0230	12 003	189 980
R0240	42 705	166 166
R0250	142 895	142 895
<b>Total</b>	<b>222 559</b>	<b>2 026 419</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										45 461
N-9	R0160	0	0	0	0	29 947	19 122	15 548	12 574	8 635	7 884
N-8	R0170	0	0	0	30 706	23 119	20 681	8 319	6 326	4 019	
N-7	R0180	0	0	28 428	19 410	13 465	12 086	9 968	8 547		
N-6	R0190	0	45 675	32 256	25 835	23 741	18 259	20 620			
N-5	R0200	112 036	55 378	44 284	37 963	38 009	31 171				
N-4	R0210	118 300	64 214	52 216	44 439	42 717					
N-3	R0220	109 091	77 055	61 157	49 613						
N-2	R0230	96 764	60 353	39 527							
N-1	R0240	97 756	54 455								
N	R0250	107 083									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	44 117
R0160	7 781
R0170	3 965
R0180	8 407
R0190	20 573
R0200	30 547
R0210	41 950
R0220	49 379
R0230	39 139
R0240	52 583
R0250	109 133
<b>Total</b>	<b>407 574</b>

**S.19.01.21 - 02**      **Souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      **Z0020**      2

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équ	R0040	59 886	59 886			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	314 026	314 026			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établisse	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	373 912	373 912			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équ	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs s	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la d	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/C	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directiv	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	373 912	373 912			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	373 912	373 912			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	373 912	373 912	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	373 912	373 912	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	162 443				
Minimum de capital requis	R0600	65 203				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,30				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,73				



Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	373 912
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	59 886
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	314 026
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 514
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	18 568
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>20 082</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021  
Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	121 245		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	19 408		
Risque de souscription en vie	R0030	3 630		
Risque de souscription en santé	R0040	21 406		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	118 006		Aucun
Diversification	R0060	-79 015		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	46		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>204 727</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 288
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-56 572
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>162 443</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>162 443</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-56 572
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-51 469
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-5 103
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-56 572

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	62 380

		Melleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 239	59 129
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	21 968	13 216
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	149 869	42 630
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	23 370	116 987
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	149
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	63 247	88 767
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	106 093	24 583
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	3 303	16 838
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	80
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	2 823

		Melleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	29 144	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		3 158 765

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	65 203
Capital de solvabilité requis	R0310	162 443
Plafond du MCR	R0320	73 099
Plancher du MCR	R0330	40 611
MCR combiné	R0340	65 203
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>65 203</b>

**S.02.01.02**  
**Bilan**

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	15 847
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	270
Actions - cotées	R0110	270
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	13 833
Obligations d'État	R0140	1 479
Obligations d'entreprise	R0150	12 354
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 744
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 149
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 891
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 891
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-741
Santé similaire à la vie	R0320	667
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-1 408
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 196
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 028
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	68
Total de l'actif	R0500	32 287
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	12 428
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	12 428
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	7 879
Marge de risque	R0590	4 549
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-16
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 710
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 154
Marge de risque	R0640	556
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-1 726
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	-2 021
Marge de risque	R0680	295
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	969
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	203
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 331
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 928
Total du passif	R0900	16 844
Excédent d'actif sur passif	R1000	15 444





S.12.01.02  
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indépendante et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (Réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0150	C0140	C0170	C0180	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010													
<small>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondent aux provisions techniques calculées comme un tout</small>	R0020													
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>														
<b>Meilleure estimation</b>														
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	-401				-1 621			-2 021			1 154		1 154
<small>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite, ainsi qu'également pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</small>	R0040	-142				-1 266			-1 408			667		667
<small>Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titration et de la réassurance faite</small>	R0050	-259				-355			-613			487		487
<b>Marge de risque</b>	R0100	295				0			295			556		556
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>														
<small>Provisions techniques calculées comme un tout</small>	R0110													
<small>Meilleure estimation</small>	R0120													
<small>Marge de risque</small>	R0130													
<b>Provisions technique - Total</b>	R0200	-106				-1 621			-1 726			1 710		1 710





**S.19.01.21 - 01 Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	64	51	14	14	2	0	0	0	0	0
N-6	R0190	231	261	11	54	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	174	121	22	2	-5	0	0	0	0	0
N-4	R0210	292	367	102	34	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	434	382	48	26	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	491	342	87	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	877	743	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	701	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	145
R0190	0	556
R0200	0	315
R0210	0	796
R0220	26	890
R0230	87	921
R0240	743	1 621
R0250	701	701
<b>Total</b>	<b>1 557</b>	<b>5 943</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	137	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	1 345	715	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	1 810	48	50	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	2 657	1 131	434	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	2 890	822	379	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	3 210	1 397	411	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	5 911	3 077	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	6 349	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	411
R0240	3 077
R0250	6 349
<b>Total</b>	<b>9 837</b>

**S.19.01.21 - 02**      **Souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      **Z0020**      2

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	18 001	18 001			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équ	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-2 557	-2 557			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établisse	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 444	15 444			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équ	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs s	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la d	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/C	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directiv	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15 444	15 444			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 444	15 444			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15 444	15 444	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 444	15 444	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 586				
Minimum de capital requis	R0600	6 200				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,76				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2,49				

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	15 444
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	18 001
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-2 557
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	8 732
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	2 019
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>10 751</b>

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021  
Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	2 384		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 086		
Risque de souscription en vie	R0030	4 063		
Risque de souscription en santé	R0040	2 745		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-3 236		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>7 042</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	489
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 945
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>5 586</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>5 586</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-1 945
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-969
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-976
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-1 945

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.28.02.01

**Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	695	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 988	2 029		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		4 023

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			133	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				5 743 773

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 718
Capital de solvabilité requis	R0310	5 586
Plafond du MCR	R0320	2 514
Plancher du MCR	R0330	1 396
MCR combiné	R0340	2 514
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>6 200</b>

**Calcul du montant notional du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notional du MCR linéaire	R0500	695	4 023
Montant notional du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	823	4 763
Plafond du montant notional du MCR	R0520	370	2 143
Plancher du montant notional du MCR	R0530	206	1 191
Montant notional du MCR combiné	R0540	370	2 143
Seuil plancher absolu du montant notional du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notional du MCR	R0560	2 500	3 700

**S.02.01.02**  
**Bilan**

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	58
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	26 693
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	693 341
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	250 657
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 893
Actions	R0100	53 239
Actions - cotées	R0110	46 459
Actions - non cotées	R0120	6 780
Obligations	R0130	281 987
Obligations d'État	R0140	25 237
Obligations d'entreprise	R0150	256 750
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	104 558
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	45
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	45
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	103 201
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	102 725
Non-vie hors santé	R0290	102 485
Santé similaire à la non-vie	R0300	239
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	476
Santé similaire à la vie	R0320	370
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	106
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 316
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	19 962
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 432
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	167 084
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17 321
Total de l'actif	R0500	1 033 453
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	513 742
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	483 647
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	448 355
Marge de risque	R0550	35 292
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	30 095
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	27 331
Marge de risque	R0590	2 764
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	32 889
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 174
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	2 007
Marge de risque	R0640	167
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	30 715
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	27 487
Marge de risque	R0680	3 228
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 176
Provisions pour retraite	R0760	4
Dépôts des réassureurs	R0770	5 735
Passifs d'impôts différés	R0780	52 438
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	931
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	13 050
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	794
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	36 782
Total du passif	R0900	659 541
Excédent d'actif sur passif	R1000	373 912







Non légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	59 886	59 886		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	314 026	314 026		
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
<b>Total déductions</b>	R0280				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	373 912	373 912		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	373 912	373 912		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	373 912	373 912		
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	373 912	373 912	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	373 912	373 912	0	
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	71 403			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,2368			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	373 912	373 912	0	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	168 578			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,22			

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.22 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	373 912
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	59 886
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>314 026</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	8 732
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	19 419
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>28 151</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k.EUR

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	129 021		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	20 317		
Risque de souscription en vie	R0030	7 082		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	23 696		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	118 006		Aucun
Diversification	R0060	-85 286		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	46		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>212 883</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 403
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-58 708
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>168 578</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>168 578</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	71 403
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Etablissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>168 578</b>



